MINISTRY OF EDUCATION

2002-2003
Business Plan

Message from the Minister

Hon. Elizabeth Witmer

Excellence in education is the key to ensuring that every student in Ontario has equal access to opportunity, no matter where he or she lives. Since 1995, we have made considerable progress in creating a quality education system that is more equitable, more responsive to students' needs and more accountable to parents and taxpayers.

In the past year, we have taken important steps to promote an effective learning environment in our schools. We have moved forward with improvements such as increased accountability to parents through an expanded role for school councils; initiatives to encourage safer and more respectful schools; more resources to improve student learning, such as the new Early Reading Strategy; implementation of the new high school curriculum; and additional measures to support excellence in learning and teaching.

In the spring of 2002, Ontario increased its commitment to public education by almost $560 million in new spending. In 2002-2003, total funding available to the education system will increase to $14.26 billion. Almost all school boards will receive more money, even though more than half of them will have fewer students.

While much has been accomplished, more needs to be done. Since becoming Minister of Education, I have appreciated the opportunity to meet and talk with teachers, board administrators and parents throughout the province. I am encouraged by their willingness to identify issues and challenges, and to work with us to strengthen the education system and put students first.

In November 2002, we will receive the report of the Education Equality Task Force on student-focused funding, and its recommendations for ways to improve fairness, certainty and stability for schools and students. Over the coming year, we will also be addressing a number of important issues, including a new approach to student transportation funding, school repair and renewal, and further assistance for special education students.

By focusing on the many strengths of the system and by working together with mutual respect and co-operation, I am confident that we can meet these challenges and move forward to strengthen public education in Ontario.

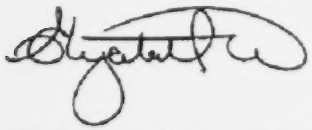

The Honourable Elizabeth Witmer
Minister of Education

103-01978/

Ministry Vision

In the Ministry of Education's vision, Ontario students receive the best education in Canada. Ontario's public education system will strive for excellence in the following ways:

- Students will have access to top quality education, characterized by high standards, clearly stated expectations and frequent, straightforward evaluation;
- Students will have the right to learn in a safe and respectful environment;
- The school system will prepare students for higher education, for entering the workforce and for assuming the responsibilities of citizenship;
- Teachers will have full opportunities to be the best qualified and the most highly skilled in Canada; and
- Parents will have a strong voice in the education of their children.

Core Businesses

The Ministry of Education provides leadership and sets the direction for education policy in English and French-language elementary and secondary schools by:

- Promoting a safe, effective and respectful environment that supports learning;
- Developing and sustaining a rigorous and challenging province-wide curriculum;
- Promoting accountability throughout the publicly funded education system by setting provincial standards for achievement and in other key areas that promote quality education, such as safe schools, class size and instructional time;
- Promoting and supporting excellence in teaching;
- Providing support and resources, including student-focused funding to school boards and support for program implementation;

In addition, the ministry continues to set requirements for student diplomas and certificates, and make regulations that govern the school year, the organization of schools and school boards, and the duties of teachers, principals and school board officials. The ministry also operates provincial schools for children with disabilities.

Annual Report on Key Achievements for 2001-2002

During the past year, the ministry has taken a number of important steps to support stability, quality, equity and fairness in Ontario's education system, and to promote the most effective learning environment.

Promoting a safe, effective and respectful environment that supports learning

The *Safe Schools Act, 2000* amended the *Education Act* and provides the legislative authority for school boards, principals and teachers to establish standards of behaviour based on the provincial Code of Conduct. Highlights of the amendments implemented in the fall of 2001 are:

- Teachers are now able to issue one-day suspensions, and principals are able to expel students from their schools for up to one school year, for a variety of disruptive behaviours and serious infractions, as set out in the *Education Act*;
- Fully expelled students are required to successfully complete a strict discipline or equivalent program before returning to the regular school system;
- A majority of parents at any school, through their school councils, may decide on an appropriate dress policy for their children; and
- Board employees and service providers who come into direct contact with students on a regular basis are required to have criminal background checks. (This initiative is being phased in until July 31, 2003.)

During the past year, the Legislature passed the *Student Protection Act, 2001*, to protect students from sexual abuse. The legislation responds to recommendations from retired Court of Appeal Justice Sydney L. Robins, who reviewed the events that led to the 1996 conviction of a teacher in Sault Ste. Marie. The act takes several important steps to protect students from sexual abuse by:

- Providing a clear and comprehensive definition of sexual abuse;
- Requiring school boards and other employers, such as independent schools and tutoring agencies, to report a teacher who is a member of the Ontario College of Teachers and who is charged with a sexual offence against a student;
- Ensuring that any teacher in a publicly funded school is removed from the classroom if he or she is charged with sexual assault; and

- Providing for improved information sharing to make it more difficult for teachers, who are members of the Ontario College of Teachers and are disciplined for sexual abuse, to move undetected from one school board to another.

In 2001-2002, the ministry provided public Internet access to the first Annual School Facilities Survey. The results of the survey, which is updated annually, contain school facility evaluations by principals, school councils, teachers, non-teaching staff and students for every school in the province.

Developing and sustaining a rigorous and challenging province-wide curriculum

Implementation of Ontario's new four-year high school program moved forward this last school year, with the new Grade 11 curriculum being taught for the first time. The province also continued to provide teachers and students with the resources required to support the new curriculum.

A key feature of the new high school program is its emphasis on preparing students for success and ensuring that the province has a skilled and competitive workforce. In Grades 10 and 11, transfer courses are now available to help students move into different kinds of courses if they change their minds about their postsecondary plans. In addition, in Grades 11 and 12, students may take specific courses, known as destination-based courses, to help them develop the knowledge and skills they need to make successful transitions to work, apprenticeship, college or university. School boards are also now required to offer co-operative education, work experience and school-to-work transition programs to all interested students.

To provide further support for effective transitions from school to work, in 2001-2002 the ministry piloted the Ontario Skills Passport with 19 school boards and seven Job Connect agencies across the province. The passport defines essential employment skills and work habits, enables employers to assess and record students' performance and provides young people with a record of their participation in work experience programs.

To support teachers in delivering the curriculum, additional subject-specific materials were developed, including units of study and exemplars, which are best practice examples, at the elementary level and Grade 10 exemplars and Grade 11 course profiles at the secondary level. Final Grade 12 course profiles were completed in English and French. The ministry also completed and released the Grade 11 and 12 Transfer Course Curriculum to help students meet learning prerequisites if they decide to move between course types during high school.

In addition, the ministry continued to make significant investments in teacher excellence with over $7 million dedicated to training. In co-operation with school boards and teacher federations, approximately 6,600 teachers attended Summer Institutes during the summer of 2001.

Promoting accountability

Implementation of Ontario's multi-year plan for accountability and quality standards for special education continued during the past year:

- In January 2002, the ministry released a Special Education Guide for Educators, which is a comprehensive information resource on all aspects of provincial special education legislation and policy;
- Work continued on the development of program standards for special education programs for a wide range of exceptionalities;
- More than 1,200 school board staff and Special Education Advisory Committee members attended nine training sessions on the implementation of Individual Education Plan standards; and
- The ministry reviewed a sample of more than 2,500 Individual Education Plans from 50 randomly selected boards in 2001-2002. These reviews indicate that school boards are working to implement provincial standards but that much work remains to be done.

Parents are key partners in achieving higher standards and improving student achievement. To increase accountability to parents and to support their direct involvement in the education system:

- New regulations took effect to clarify the advisory role of school councils and, for the first time, to define the roles and responsibilities of school principals in dealing with school councils;
- School councils now have a stronger voice in several areas, including the selection process for principals and vice-principals, the local Code of Conduct and action plans for student improvement;
- Following consultation with school council members, the publication School Councils: A Guide for Members 2001 was completed and released at the beginning of the 2001-2002 school year;
- As now required, the first Minister's Annual Report to School Councils was produced and distributed in December 2001; and
- To obtain the views of parents, the Ontario Parent Survey on Education was mailed to Ontario households in November 2001.

Regular assessment of student progress in learning the curriculum is a key part of the government's plan to improve student achievement. In 2001-2002, the Grade 10 literacy test was administered for the first time as a requirement for high school graduation.

Students continued to be assessed in reading, writing and math in Grade 3 and Grade 6, and in Grade 9 math. In addition, Ontario students participated in the Student Achievement Indicators Program writing test in the spring of 2002.

Provincial, national and international results continued to provide evidence that Ontario's students' knowledge and skills are improving. For example:

- Ontario English-language Grade 3 students reaching the provincial standard in math have increased from 43 per cent in 1998 to 61 per cent in 2001, while French-language Grade 6 students meeting the provincial standard in math rose from 55 per cent in 1999 to 60 per cent in 2001; and

- In the Programme for International Student Assessment 2000, which found that Canadian students ranked near the top among 32 countries in reading, mathematics and science, Finland was the only country that achieved a higher level on the key reading component of the test than Ontario students; and in both math and science, Ontario students' scores were significantly higher than those of students in the United States and Germany.

Accountability in education requires improvement strategies that: respond to assessments; are based on measurable targets to improve student learning; and include resources for students, teachers and schools to meet their learning goals.

The province last year allocated $24 million to launch the Early Reading Strategy for Junior Kindergarten to Grade 3 students. This is in addition to the $70 million each year the government spends to improve the reading skills of students from Junior Kindergarten to Grade 3.

The strategy requires school boards to set measurable targets for improving student reading achievement, and invests in improved teaching strategies, new learning resources and special assistance for schools whose students need extra help in achieving their literacy goals.

To share expertise on early reading, the ministry hosted two conferences during the year, one in September 2001 and another in March 2002 to provide school boards, principals and teachers with information on setting improvement targets and identifying effective instructional strategies. The ministry also worked with seven school boards to hold 15 regional forums at which more than 3,000 educators focused on effective practices, tools and strategies to assess early reading skills. In the fall of 2001, the ministry established school improvement teams in 16 selected schools across the province that need support to improve student reading skills in Junior Kindergarten to Grade 3.

Ensuring excellence in teaching

Excellent teachers are the key to preparing students for postsecondary study, working life and civic responsibility. While Ontario has many excellent and dedicated teachers, it is essential that all teachers have the up-to-date skills and knowledge to help students achieve higher standards. In 2001-2002, Ontario continued its comprehensive approach to supporting teaching excellence through a number of initiatives, including:

The *Quality in the Classroom Act, 2001,* passed by the legislature in December 2001, established:

- Requirements for a qualifying test that all new teachers will have to pass before being eligible to obtain their certificate of qualification and registration from the Ontario College of Teachers. In April 2002, the first qualifying test was conducted as a province-wide field trial; and
- Clear province-wide standards for the regular, fair and consistent appraisal of teachers' classroom performance by principals or vice-principals. Parents and students are also able to provide input into the appraisal process.

The *Stability and Excellence in Education Act, 2001*, established professional learning requirements that provide a consistent, province-wide framework to ensure that teachers have the most up-to-date skills and knowledge. In September 2001, 40,000 practicing classroom teachers and 6,500 new teachers started their five-year professional learning cycle.

Providing support and resources

Increases to student-focused funding totaling more than $360 million for 2001-2002 were announced in the spring of 2001, raising total public education spending to $13.86 billion for the 2001-2002 year, including:

- Increased flexibility for school boards to enable them to determine and fund their own local priorities, including $200 million for new Local Priorities Amount funding;
- Increased funding of $37 million to assist boards facing additional costs due to remote and rural locations; and
- An additional $20 million to help boards deal with accommodation pressures not addressed by the New Pupil Places allocation.

During the year, additional resources were provided in a number of areas:

- Supplementary funding of $29.3 million to help school boards and school bus operators manage increased transportation costs, including the fluctuating price of fuel; and
- $65 million for new textbooks and technology-based learning materials to give students the tools they need to master the new curriculum.

Key Commitments and Strategies for 2002-2003

Over the next year, the ministry will continue to take important steps to support stability, quality, equity and fairness in Ontario's education system, and to promote the most effective learning environment.

Promoting a safe, effective and respectful environment that supports learning

Every day in Ontario, 800,000 children ride school buses to school, so it is essential that the school bus system be safe and efficient. In 2002-2003, the ministry will continue its work with stakeholders to develop a new approach to student transportation funding that will ensure school boards work together to provide safe and efficient transportation for their students. The 2002 Ontario Budget provided an additional $20 million in annual funding to support the implementation of a new approach to student transportation funding.

A number of education stakeholders and communities have expressed concerns about the repair and replacement of aging school facilities. Following the 2002 Ontario Budget commitment of $17 million to assess school renewal needs over the next two years, detailed inspections of each school will be undertaken by building professionals. This assessment will provide improved information on school conditions and the availability of specialized teaching spaces required to deliver today's curriculum. This money will also enable all school boards to acquire standard asset management software for installation at each board, which will allow for an objective assessment of school facilities.

The 2002 Ontario Budget also provided an additional $25 million in annual funding to help school boards make urgently needed repairs and renovations. This additional funding increases the grant for school renewal in the next school year by more than 10 per cent to a total of $266 million.

Developing and sustaining a rigorous and challenging province-wide curriculum

As part of the ongoing implementation of the new province-wide curriculum, 2002-2003 will be the first year that the new Grade 12 program is taught across the province. This will complete the transition to the new four-year high school program.

The ministry will also continue to develop a variety of curriculum supports or resource policy documents for the assistance of teachers. The final version of the curriculum planner, which provides templates that allow teachers to create teaching units on-line, will be completed. In addition, exemplars, which are best practice examples, will be distributed for English-language schools for elementary math. Exemplars for elementary science and technology, social studies, history and geography will be distributed for French-language schools. Work continues on the development of exemplars for arts and health and physical education in both systems.

Grade 11 exemplars will be finalized and circulated in six discipline areas: English, English as a Second Language, science, math, Canadian and World Studies and social studies and humanities. Grade 11 exemplars for French-language schools will be developed and distributed in nine disciplines, including Français, technological education, business studies, arts, physical education and health.

A number of education stakeholders have expressed concerns that the new high school curriculum may be too challenging for some children. The ministry will be working to address these issues with key education partners in the coming year. We will be seeking ways to ensure that students obtain the skills they need for employment and for postsecondary opportunities.

Promoting accountability

Student assessment in Grades 3, 6, 9 and 10 is continuing. In addition, in the spring of 2003, Ontario students will participate, as they have in the past, in two international assessments: the Trends in International Mathematics and Science Study and the Programme for International Student Assessments.

In the spring of 2002, the province announced its intention to invest a total of $30 million in 2002-2003 to extend the Early Reading Strategy from Grade 3 to Grade 6, and to establish an Early Math Strategy from Junior Kindergarten to Grade 6. In addition to implementing these expanded programs, the ministry will focus efforts on developing materials and approaches to support more effective instruction:

- Early reading and early math expert panels will help define the learning resources and supports required by teachers;
- The ministry will produce and distribute to elementary teachers technical guides on Effective Teaching in Early Reading and Effective Teaching in Early Math, as well as learning modules in both areas;
- An intensive training program will assist some 8,000 lead math and reading teachers with instructional techniques;

- The ministry will invest in student learning resources for the classroom in early math; and prepare and distribute a handbook to assist parents in helping their children learn math.

In 2002-2003, Phase 2 of the ministry's initiative to support schools that need extra help will go forward. An additional 14 schools will benefit from the advice of early literacy experts and the creation of a school-based team that will focus on supports to help teachers increase student reading skills.

As the next steps in our three-year plan to promote accountability and quality standards for special education, the ministry will pursue a number of initiatives:

- Guidelines for school boards will be developed to support children with special needs in their transition from pre-school into the school system;
- School boards will be provided with a template to assist them in preparing Individual Education Plans (IEPs) for students with special needs;
- The ministry will review a sample of IEPs from school boards that have not been part of the two previous reviews, and will work with school boards to assist them in developing internal quality control mechanisms for reviewing IEPs against the ministry standards;
- Work will continue on the development of program standards for individual exceptionalities; and
- Efforts will also continue to improve the co-ordination of services for children with special needs, in consultation with the Ministries of Health and Long-Term Care and Community, Family and Children's Services.

The ministry continues to work towards improving public access to education information. This requires more efficient and effective collection and reporting of information by school boards. Additional work will be undertaken to streamline the school board reporting process by reducing administrative paper flow, creating more efficient and cost-effective data collection, more comprehensive collection of student data and simplified reporting.

Excellence in teaching

In April 2001, the government committed to work with the Ontario College of Teachers (OCT) and the Ontario Teachers' Federation (OTF) "to develop an action plan to recruit the finest candidates to the teaching profession in Ontario." In 2002-2003, in response to advice from the Teacher Recruitment Working Group, all three of these organizations, (OCT, OTF and the government), will be developing a Teacher Recruitment and Retention Strategy to ensure that there are enough qualified teachers to meet the needs of Ontario students.

Work will continue in the coming year to put in place additional initiatives to support teacher excellence:

- The government will continue to consult with key stakeholder groups to support the implementation of the new province-wide performance appraisal system, which will begin in most boards in September 2002;
- The new Ontario Teacher Qualifying Test will be finalized and administered to new teachers graduating from Ontario faculties of education in spring 2003;
- The remaining 130,000 teachers and administrators will begin their first five-year professional learning cycle in September 2002; and
- The ministry will continue work on the development of an induction component for new teachers, a program to recognize teacher excellence and a quality assurance process.

Providing support and resources

In the spring of 2002, Ontario increased its commitment to public education by almost $560 million in new spending. In 2002-2003, total funding to the education system will increase to $14.26 billion. This increase represents a 2.9 per cent increase over last year, while enrolment is projected to rise by only 0.4 per cent. As a result, most school boards will receive an increase in funding even though more than half will see a drop in the number of students.

Funding enhancements for 2002-2003 includes:

- $200 million for boards to address local priorities, which increases the Local Priorities Amount from $100 per student to $200 for every student in Ontario's public schools;
- $43 million in new, permanent transportation funding;
- $23 million for boards with declining enrolment;
- $25 million for school renewal funding for urgent repairs and renovations;
- $15 million for the Learning Opportunities Grant, to help students at risk of not achieving their academic goals;
- More than $92 million for year-over-year changes, such as enrolment growth.

While the current funding formula has directed funds to the classroom and provided students with equal access to education no matter where they live, the people of Ontario have told us they want to be sure that resources are being invested where they are needed most. The government is responding to these concerns and is taking action.

The May 2002 Throne Speech announced the appointment of Dr. Mordechai Rozanski, President of the University of Guelph, to lead the Education Equality Task Force. It will make recommendations on ways to build on the success of the student-focused funding formula and improve fairness, stability and certainty for schools and students. The Task Force will listen to education partners and seek input on the best way to improve the funding formula.

It will deliver its recommendations to the government this fall to be considered for the 2003-2004 school year.

The 2002 Ontario Budget announced a number of additional funding and program initiatives, including:

- $20 million to create a Student Achievement Fund;
- $10 million to upgrade provincial schools for children with disabilities
- $10 million in one-time funding to develop additional professional learning resources for teachers and principals;
- $10 million to address the delays faced by special needs children in getting Intensive Support Amount assessments.

Key Performance Measures

Core Business: Elementary and Secondary Education: Supportive Learning Environment

1.0 Class Size: % of school boards compliant with class size standards

% of Boards Compliant with Class Size Standards

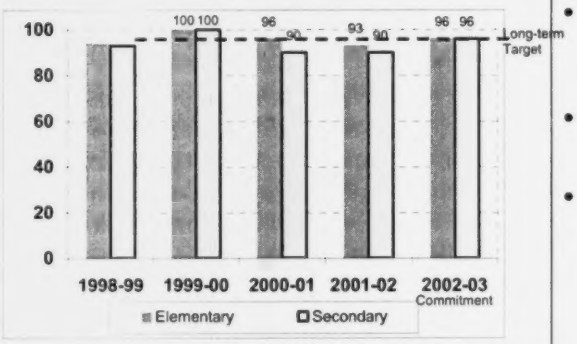

Ministry Contribution

- The ministry sets the policy for class size standards.
- If a board is non-compliant, the ministry may withhold grants in an amount equal to the under-spending on class size. Any grants withheld will be returned when the board becomes compliant.
- In the 2000-2001 school year, the ministry implemented a compliance audit plan to test school board compliance with the class size standards.
- Each year, the ministry will publish, on the public website, a final report on average class size.

What does the graph show?

- The graph shows that for the 2001-2002 school year, of the total 72 district school boards, 93% were compliant with the class size standard at the elementary level and 90% were compliant at the secondary level.
- This is a decrease in reported compliance from 1999-2000; however, 2000-2001 was the first year that the ministry tested school board compliance by conducting school board audits.
- The class size standards are: average class sizes of 24 for junior kindergarten to Grade 3; 24.5 for elementary; and 21 for secondary (may be increased by resolution of the board to 22).
- Class size is calculated for each school and school board by dividing the number of pupils enrolled by the number of classes, excluding classes established for exceptional pupils.

Data Source: Boards are required by regulation to report annually, to the ministry and the public, average class size for the board.

2002-2003 Commitments

- 96% of boards will be in compliance with class size standards. For all those not in compliance, an action plan will be implemented.

Long-term Target

- 96% of school boards will be in compliance with class size standards. For all those not in compliance, an action plan will be implemented.

Core Business: Elementary/Secondary Education: Supportive Learning Environment

2.0 Number of new pupil places constructed

School Construction in Ontario

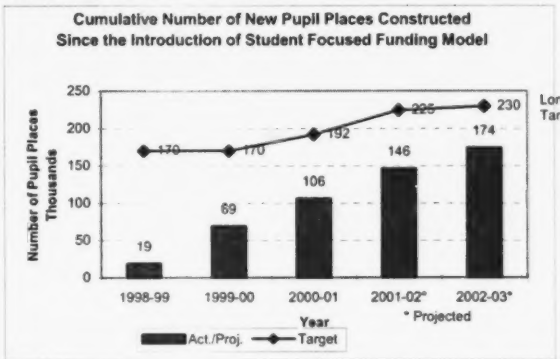

Ministry Contribution

- In 1998, as part of the Student Focused Funding Model, the ministry introduced a unique formula-based approach to fund new school construction.
- This formula automatically results in increased funding as enrolment grows, thus enabling school boards to respond much more quickly to enrolment demand as new residential development is constructed. "Portable villages" in new developments snould no longer be necessary.
- Boards use their allocations for projects according to their own priorities. The unnecessary complicated administrative processes associated with the previous funding model have been eliminated.

What does the graph show?

- The above chart indicates the progress being made in addressing the need for new school facilities since the introduction of the student focused funding model.
- The "Target" figure, the difference between enrolment and permanent school capacity in boards with a space shortage, was just less than 170,000 pupil places in 1998, increasing to 230,000 in 2002-2003. The figure has increased over time as a result of legislated changes to class size; enrolment growth (particularly in the GTA); and the closure of underutilized schools.
- Between 1998 and September 1, 2001 over 106,000 pupil places were added in new school facilities constructed (new schools or additions to existing schools).
- In 2001-2002, 98 new projects are expected to create over 40,000 new pupil places, and in 2002-2003, an additional 45 new projects will create almost 28,000 places.

Data Source: School Facilities Inventory System

2002-2003 Commitments

- Permanent space provided for approximately 28,000 pupils (through 45 new construction projects) for a cumulative total of 174,000 places.

Long-term Target

- Over the longer term, the ministry expects at least 230,000 pupil places to be constructed.
- Demand for new school facilities will continue to grow as new residential developments are constructed in the province.

Core Business: Elementary/Secondary Education: Supportive Learning Environment

3.0 Percentage of schools rated as "Satisfactory or Better" by principals, teachers, non-teaching staff, students and parent groups (i.e. school councils)

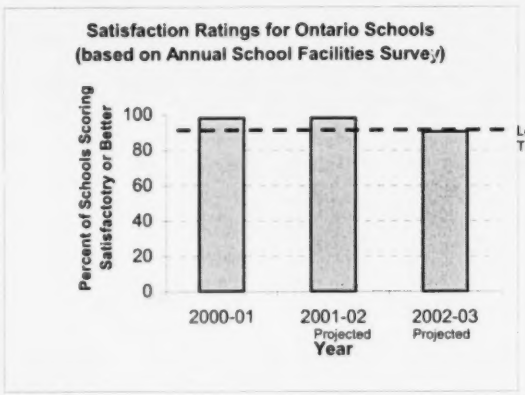

Ministry Contribution

- The ministry provides to school boards, through the School Operations component of the Pupil Accommodation Grant, funding for the heating, lighting, cleaning and other routine maintenance of schools.
- The School Facilities Survey was designed by the Pupil Accommodation Review Committee, an advisory body comprised of ministry staff and school board personnel.
- The ministry has pioneered the use of Web-based technology to administer this survey, and developed detailed training materials to assist school board staff to submit the survey results.
- This approach led to over 19,000 responses being submitted in each of the two years that the survey has been conducted – a response rate of 81%.

What does the graph show?

- The School Facilities Survey, introduced in 2000, is a component of the Accountability Framework for Pupil Accommodation.
- This survey is completed by five groups within each school in the province (principals, teachers, non teaching staff, parent groups, and students) to compile information on their perception of cleanliness, general condition, comfort, access and security. The ministry's target was that 90% of schools would be rated as satisfactory or better.
- In 2000 and again in 2001, over 19,000 responses to the survey were received. The survey results in each year indicated that 98% of the province's schools met that target. This high rating is expected to continue in 2002.

Data Source: School Facilities Survey

2002-2003 Commitments

- The School Facilities Survey will be repeated in 2002-03. The 90% satisfaction target is expected to be exceeded again.

Long-term Target

- At least 90% of the province's schools will continue to be rated as satisfactory or better.

Core Business: Elementary and Secondary Education: Improved Student Learning and Public Accountability

4.1 Board Early Reading Targets: The percentage improvement in the number of district school boards and school authorities achieving or surpassing their established targets in early reading, using 2001-2002 as a baseline.

% Improvement in Number of Boards Achieving or Surpassing Their Targets in Early Reading

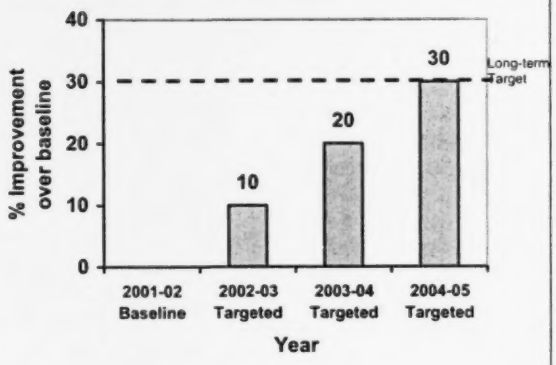

Ministry Contribution

- The ministry introduced the Ontario Early Reading Strategy in Spring 2001. Its goal is to raise the level of students' reading achievement as measured by Grade 3 Education Quality and Accountability Office results.
- The Early Reading Strategy has been a key step towards introducing an organizational culture of continuous improvement of student achievement at the school level through measurable results using EQAO test score data.
- Under the Early Reading Strategy:
  - All district school boards and school authorities are required, starting in 2001-2002, to set 3-year achievement targets for K-3 students and to report annually to the ministry on these targets;
  - Additional assistance will be directed to K-3 teachers to improve early reading strategies.

What does the graph show?

- 2001-2002 was the first year (baseline) in which district school boards and school authorities were required to set achievement targets for Kindergarten-3 students in early reading as measured by the Education Quality and Accountability Office (EQAO) results. Each Board sets its own targets.
- A board's achievement target represents the % of Grade 3 students who will meet or exceed the provincial standard for reading in EQAO reading assessment.
- The graph illustrates the projected improvement over 2001-2002, targeting year-over-year improvement of at least 10%, over the previous year, in the number of district school boards and school authorities meeting or exceeding their established targets.

Data Source: School boards and authorities submit their targets to the ministry on an annual basis and report annually on the results achieved.

2002-2003 Commitments

- 10% improvement in the number of District School Boards and School Authorities meeting or exceeding their established targets in early reading achievement for K-Grade 3 students based on 2002 EQAO results.

Long-term Target

- By 2004-2005, the number of Districts School Boards and School Authorities achieving or surpassing their early reading targets will increase by 30% over the 2001-2002 baseline year.

Core Business: Elementary and Secondary Education: Improved Student Learning and Public Accountability

4.2 Achievement by Ontario students on National and International tests.

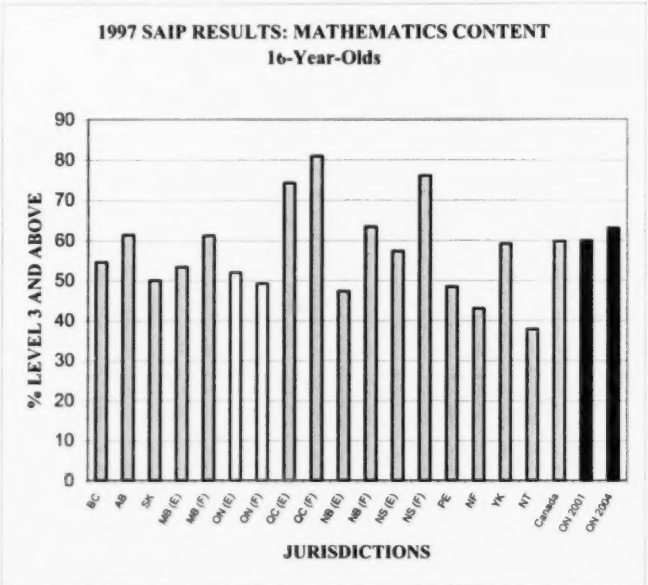

Ministry Contribution

- The Ministry has developed a new curriculum for all subjects and courses for Grades 1-12 and has provided extensive teacher training in the implementation of the new curriculum and assessment policies.
- The Ministry has implemented standardized provincial tests in reading, writing and mathematics for Grades 3 and 6; in mathematics for Grade 9 and *The Ontario Secondary School Literacy Test* at Grade 10.
- The Ministry is continuing the development of exemplars for all subjects for Grades 1-8 and for many courses for Grades 9-11. Teachers refer to these when evaluating student work.
- The Ministry has initiated a new core subject testing program for Grades 4-11.

Core Business Spending Measured

- Not applicable

What does the graph show?

- In 1997, the School Achievement Indicators Program (SAIP)* measured mathematics achievement in content and problem solving for 13- and 16-year old students in 18 jurisdictions across Canada (these include English and French for some provinces and Canada as a whole). Ontario (English) ranked 12th and Ontario (French) ranked 14th for content for 16-year-olds (per cent that scored at Level 3 and above) and both Ontario jurisdictions performed below the Canadian average. The black bars in the graph show Ontario's commitments for the administrations of the test in 2001 and 2004. The attached graphs show jurisdictional scores for the other components of the test.
- Student achievement is measured according to five levels. Level 1 criteria is representative of the knowledge and skills typically acquired during early elementary education, while level 5 criteria are typical of those acquired by the most capable students at the end of the high school program.

Data Source: Council of Ministers of Education, Canada (CMEC) report of SAIP results.

* The SAIP was initiated by the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC) to provide a mechanism for reporting on levels of achievement attained by 13-16 year olds across Canada.

2002-03 Commitments

- Ontario's results will meet or exceed the Canadian average on the 2001 SAIP* mathematics test. Furthermore, Ontario will improve its ranking in all measures for both age groups from the 1997 SAIP mathematics test.

Long-term Target

- Ontario will improve its national and international standing in comparison to other jurisdictions as measured by tests such as: SAIP (School Achievement Indicators Program), PISA (Programme for International Student Assessment), PIRLS (Progress in International Literacy Study) and TIMSS (Trends in Mathematics and Science Study).

Core Business: Elementary and Secondary Education/Improved Student Learning.

4.2 Achievement by Ontario students on National and International tests (Attachment)

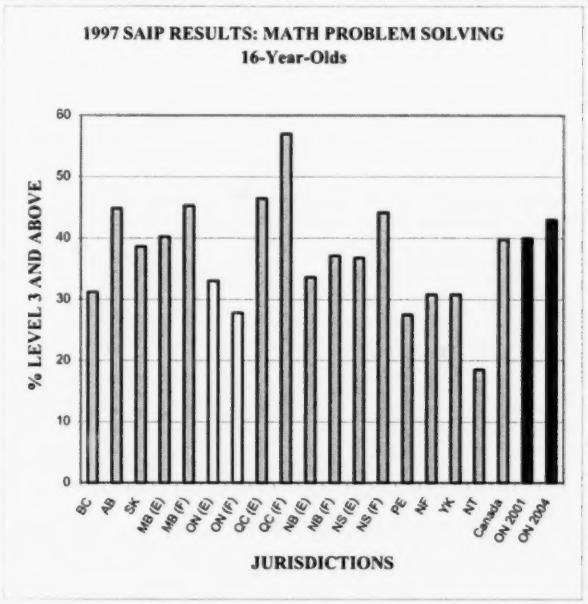

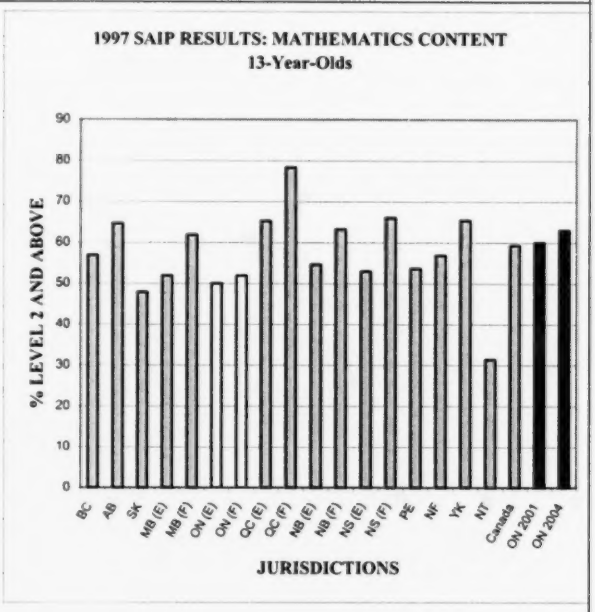

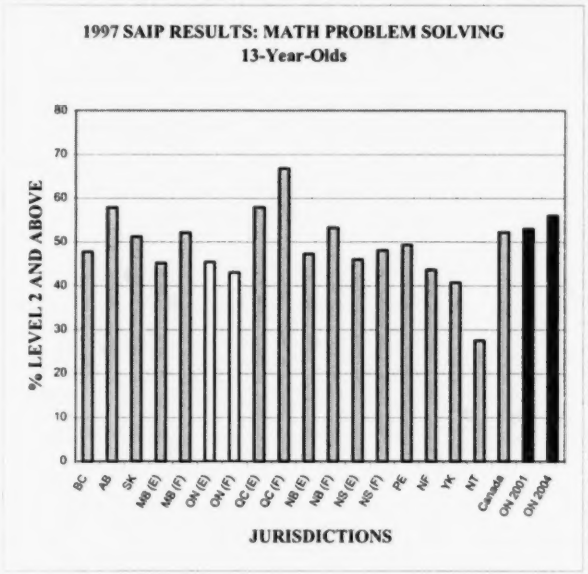

Core Business: Elementary and Secondary Education: Improved Learning

5.0 Yearly retention rate of students, Grades 1 to 9, in French-language schools

Yearly Retention Rate in French-Language Elementary Schools from 1996-1997 to 2000-2001

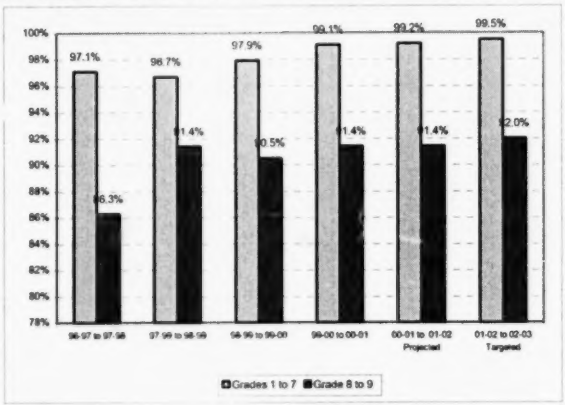

Ministry Contribution

- From a provincial perspective, Ontario is committed to providing quality educational programs and services to its Official Language Minority students. Studies show Francophone students are more likely to succeed when they are instructed in their first language
- The ministry:
  - plays a leading role in the development of policies and programs that address the educational needs of French-language students;
  - clarifies policy and program requirements with school boards and ensures their compliance;
  - allocates funding to school boards including project funding targeting student achievement, a critical factor in student retention; and
  - provides leadership by collecting and analyzing data and drawing the attention of stakeholders on the issues related to retention.

What does the graph show?

- The graph reflects the capacity of the Ontario French-language education system to retain its students and minimize transfers to the English-language education system, assessed through enrolment figures.
- The total number of students in Grades 1 to 8 in French-language schools is approximately 54,000.
- School retention rates are determined by comparing total enrolment of students in Grades 1 to 7 and in Grade 8 in a given year with the total enrolment of those students the following year in Grades 2 to 8 and in Grade 9. The graph shows:
  - for Grades 1 to 7, a steady increase in retention rates over the 4-year period;
  - for Grade 8, an increase in retention rates the first year and no significant change in subsequent years;
  - weaker retention rates in Grade 8 to 9.

Data Source: September School Reports, Ministry of Education

2002-2003 Commitments

- Elementary school retention rate (Grades 1 to 7) increased to 99.5%.
- Grade 8 to Grade 9 retention rate increased to 92%.

Long-term Target

- A continued improvement of the retention rate. [Rate and time line will be determined in partnership with "le Conseil ontarien des directrices et des directeurs de l'éducation de langue française"(CODELF).]

Note:

- *Actual enrolment losses in a given year result in significant enrolment losses over the transition period. From 1999-00 to 2000-2001, the actual enrolment loss was 400 students in elementary schools and 525 students from Grade 8 to Grade 9. If this loss remains constant, it could result in a total enrolment loss of approximately:*
  - *2,800 students over the 7-year transition period from Grade 1 to Grade 8;*
  - *2,100 students over the 4-year transition period from Grade 8 to Grade 12, notwithstanding subsequent losses or gains from Grades 9 to 12.*

Core Business: Elementary/Secondary Education: Teaching Excellence

6.0 The skills and knowledge of teachers, measured through the percentage of certified teachers in the Professional Learning Program

% of Certified Teachers in the Professional Learning Program

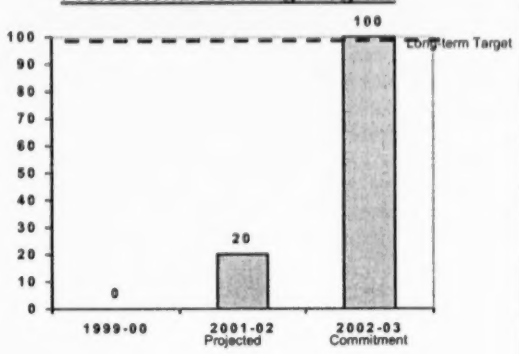

Ministry Contribution

- The ministry is phasing in a comprehensive program, which was announced in May 2000 to support teaching excellence. The three key elements are: Professional Learning Program, Performance Appraisal, and Qualifying Test.
- The ministry establishes the policy framework, and the necessary legislative and regulatory framework for implementation of these initiatives. The ministry also designs programs and initiates implementation by, for example, contracting with external agents as needed, and providing information and training to stakeholders.
- In June 2001, legislation to implement the Professional Learning Program was passed and received royal assent, and regulations are in force. The first cohort of 40,000 certified teachers began the program in September 2001, and all remaining certified teachers will begin September 2002. The Ontario College of Teachers administers the program, approves providers and courses, notifies teachers of the requirements, tracks teachers' completion of program requirements and makes decisions regarding teachers' certification. The ministry provides policy direction and financial support, subject to the fiscal plan.

What does the graph show?

- The graph shows that by the end of 2002-2003, all certified teachers (including principals, vice-principals, supervisory officers and directors) will be transitioning to the requirements of the Professional Learning Program.
- The Professional Learning Program requires all Ontario certified teachers to successfully complete 14 professional learning courses over 5-year cycles. This helps ensure that teachers have the up-to-date skills and knowledge needed to support student achievement.

2002-2003 Commitments

- 100% of certified teachers (including principals, vice-principals, supervisory officers and directors) in the Professional Learning Program

Long-term Target

- Beyond 2002-2003, 100% of certified teachers in the Professional Learning Program, except for retired teachers and others exempted as specified in regulation

Core Business: Elementary/Secondary Education: Teaching Excellence

7.0 The skills and knowledge of teachers as measured through the percentage of school boards implementing Teacher Performance Appraisal.

% of School Boards Implementing Teacher Performance Appraisal

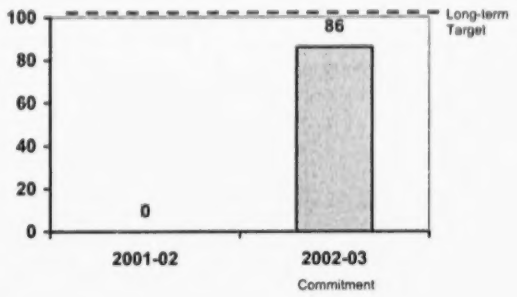

Ministry Contribution

- In support of teaching excellence, the ministry is phasing in a comprehensive program, which was announced in May 2000.
- The program has three key elements: Professional Learning Program, Performance Appraisal, and Qualifying Test.
- The ministry establishes the policy framework, and the necessary legislative and regulatory framework for implementation of these initiatives. The ministry also designs programs and initiates implementation by, for example, contracting with external agents as needed, and providing information and training to stakeholders.
- The Quality in the Classroom Act, 2001, proclaimed and Regulations enacted on March 15, 2002, provides the legislative basis for the teacher performance appraisal system. The ministry will provide training support to boards, principals and vice-principals who are charged with implementation, subject to the fiscal plan.

What does the graph show?

- The graph shows that, by the end of 2002-2003, 86% (62 of 72) boards will have begun implementing teacher performance appraisal. The percentage of teachers appraised in year 1 will be a reflection of how many teachers are new to the board or new to the profession. By 2003-04, 100% (72) boards will have begun implementation of teacher performance appraisal. All teachers should have been appraised at least once by the end of the school year 2005-2006
- While the mandatory professional learning courses will help support teachers to have the skills and knowledge to support student achievement, the teacher performance appraisal system would assist application in the classroom and ensure that all teachers are evaluated on the same basis, regularly and in a consistent manner across the province.
    - Key stakeholders, including the Ontario College of Teachers (OCT), providers of professional learning courses, faculties of education, school boards, principals and vice-principals, individual teachers and their federations play an important role in the delivery of these initiatives.

Data Source: Boards' reports to Implementation Teams.

2002-2003 Commitments

- 86% of boards (62 of 72) will have begun implementation.

Long-term Target

- By 2003-2004, 100% of boards will have begun implementation. The implementation will be monitored by Implementation Teams, which will include ministry staff.
- Explore the potential for collecting data/measures on Performance Appraisal beyond compliance.

Core Business: Elementary and Secondary Education: Appropriate Financial and Technical Infrastructure

8.0 Student-Focused Funding: Percentage of school boards in compliance with individual, board by board targets for *spending envelopes: classroom spending, special education, administration and pupil accommodation.*

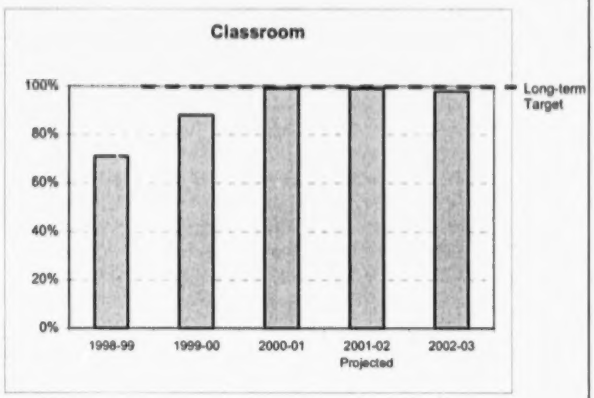

Note: The Special Education, Administration and Pupil Accommodation charts are attached.

Ministry Contribution

- In 1998-1999, as part of Student-Focused Funding, the ministry implemented board-by-board targets for spending envelopes: classroom spending, special education, administration and pupil accommodation. These spending envelopes were introduced to improve the quality of education by focusing resources from administration into the classroom.
- Recognizing that in some cases boards needed time to adjust to the spending standards set out in the new funding model, the ministry worked with boards but did not take any punitive action against boards that did not meet the targets in the first two years. In 2000-2001, the government introduced a local priorities fund in the funding model that allowed boards increased flexibility in the allocation of resources.
- The ministry has issued a memorandum to school boards outlining the measures that will be taken by the ministry to ensure that school boards are compliant for the 2001-2002 school year.

What does the graph show?

- The above chart shows that school board compliance on the spending envelopes has improved considerably since the introduction of the new student focused funding model in 1998-1999.
- In 1998-1999, 71% of school boards were compliant with their individually set classroom spending target. In 2000-2001, all but 1 board met the classroom spending target.
- 2001-2002 estimates submitted by boards indicate that virtually all school boards have prepared and adopted budgets that are in compliance with all four envelopes for the 2001-2002 school year. In some cases, boards needed 2 or 3 years to adjust to the new standards of the funding model.
- The spending targets are determined by the application of the student-focused funding formula and will differ from board to board to reflect the circumstances and local needs of each board.

Data Source: Data for 1998-1999 and 1999-2000 are based on audited financial statements submitted by boards. Audited financial statements for 2000-2001 have been received by the ministry and are currently being reviewed.

2002-2003 Commitments

- 98% of boards will be in compliance. For all the remaining boards not in compliance, an action plan will be implemented.

Long-term Target

- 100% of boards to be in compliance.

Core Business: Elementary and Secondary Education: Appropriate Financial and Technical Infrastructure

8.0 Student-Focused Funding: Percentage of school boards in compliance with individual, board by board targets for spending envelopes: classroom spending, special education, administration and pupil accommodation. (Cont'd)

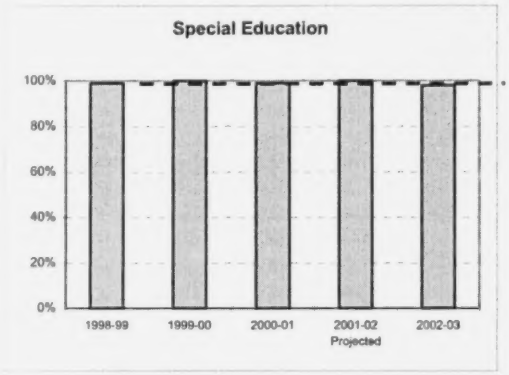

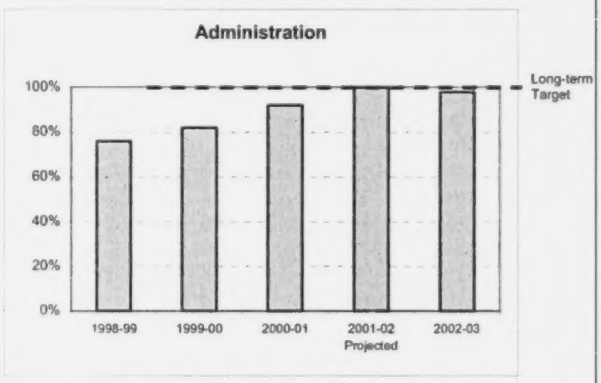

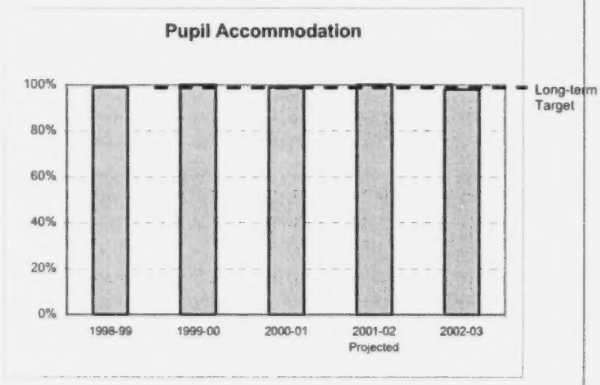

Core Business: Elementary/Secondary Education: Improved Student Learning

9.0 Percentage of audited school boards with Individual Education Plans (IEPs) that will be in compliance with standards

<u>% of Audited School Boards Compliant with Ministry IEP Standards</u>

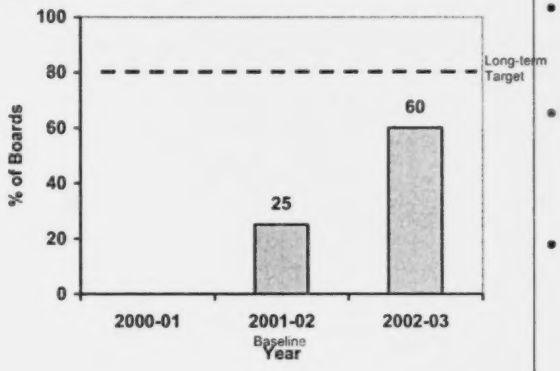

<u>Ministry Contribution</u>

- The ministry sets curriculum and related instructional program standards, and ensures that the standards are met by providing resources, training and extra supports for students with special needs.
- The ministry's policy document, Individual Education Plans: Standards for Development, Program Planning, and Implementation, was released to school boards in September 2000, followed by information sessions and targeted training.
- An IEP identifies the student's specific learning expectations and outlines how the school will address these expectations through appropriate special education programs and services. It also identifies the methods by which the student's progress will be reviewed. IEPs are an important mechanism for communicating with parents.
- In April 2001, a ministry review of IEPs against standards in 25 randomly selected school boards resulted in refinements being made and clarification being provided to school boards regarding expectations of the standards.

<u>What does the graph show?</u>

- Based on an IEP review conducted in June-July 2001, 25% of school boards that were reviewed demonstrated sufficient appreciation of the requirements of the standards and further demonstrated that they had mechanisms in place to achieve compliance to the IEP standards in the 2001-2002 school year.
- A subsequent IEP Review, scheduled for February-March 2002, will confirm the baseline rate of compliance and will provide information against which the ministry can assess continued improvement during subsequent audits.
- The preliminary targeted commitment for 2002-2003 is that 60% of audited boards will be in compliance with IEP Standards; by 2005-2006, 80% of boards will be in compliance with IEP standards. (Depending on the results of a review, which will be completed in February, these targets may have to be adjusted.

<u>Data Source</u>: Currently annual ministry audits are conducted through sampling of IEPs from randomly selected school boards.

<u>2002-2003 Commitments</u>

- 60% of audited boards will be in compliance with IEP Standards.

<u>Long-term Target</u>

- 80% of audited boards will be in compliance with the IEP Standards by 2005-2006. (The long-term target may need to be adjusted following the future reviews).

2001 - 2002 Ministry Spending by Core Business - Interim Actuals*

Ministry of Education

Operating	$8,428.9 million *
Gross Capital	$15.0 million
	1,725 staff

Elementary/Secondary

Operating	$8,408.5 million ***
Gross Capital*****	$15.0 million
	1500 staff **

-Elementary & Secondary Policy & Program Delivery
-Educational Institutions
-Support for Elementary & Secondary Schools

Internal Administration

Operating	$20.4 million
	225 staff ****

Staff numbers are shown as full-time equivalents
PSAB based
*Excludes Teachers' Pension Plan
**Includes staff on February payroll in Provincial Schools
***Excludes local revenues provided to school boards
****Includes corporate resources supporting EDU & TCU
*****Gross Capital Expenditure includes the following: I) acquisition or construction of major tangible capital assets owned by the Province (land, buildings and transportation infrastructure) and other tangible capital assets; ii) repairs and maintenance; and iii) transfers for capital purposes.

2002-2003 Ministry Approved Allocations by Core Business Plan*

Ministry of Education

Operating	$8745.9 million*
Gross Capital	$9.7 million
	1420 staff

Elementary/Secondary

Operating	$8725.5 million ***
Gross Capital*****	$9.7 million
	1195 staff**

-Elementary & Secondary Policy & Program Delivery
-Educational Institutions
-Support for Elementary & Secondary Schools

Internal Administration

Operating	$20.4 million
	225 staff****

Note:

Staff numbers are shown as full-time equivalents
PSAB based
*Excludes Teachers' Pension Plan
**Includes staff on March payroll in Provincial Schools
***Excludes local revenues provided to school boards
****Includes corporate resources supporting EDU & TCU
*****Gross Capital Expenditure includes the following: I) acquisition or construction of major tangible capital assets owned by the Province (land, buildings and transportation infrastructure) and other tangible capital assets; ii) repairs and maintenance; and iii) transfers for capital purposes.

Who to Call

Questions or comments about the ministry's business plan are welcomed.

Curriculum,Testing
Kit Rankin (English)
phone # (416) 325-2576
fax # (416) 325-2575
Kit.Rankin@edu.gov.on.ca

Ginette Plourde (French)
phone # (416) 327-9072
fax # (416) 325-2156
Ginette.Plourde@edu.gov.on.ca

Safe Schools
Marie-Lison Fougère
phone # (416) 325-7645
fax # (416) 325-2664
Marie-Lison.Fougère@edu.gov.on.ca

Education Finance
Peter Gooch
phone # (416) 325-2828
fax # (416) 325-6370
Peter.Gooch@edu.gov.on.ca

Special Education
Alex Bezzina
phone # (416) 314-5685
fax # (416) 314-0637
Alex.Bezzina@edu.gov.on.ca

Secondary School Reform
Grant Clarke
phone # (416) 325-2518
fax # (416) 325-2552
Grant.Clarke@edu.gov.on.ca

School Councils
Marie-Lison Fougère
phone # (416) 325-7645
fax # (416) 325-2664
Marie-Lison.Fougère@edu.gov.on.ca

Teaching Policy and Program Office
Aryeh Gitterman
phone # (416) 325-2390
fax # (416) 325-7019
Aryeh.Gitterman@edu.gov.on.ca

Early Reading and Early Math
Marie-Lison Fougère
phone # (416) 325-7645
fax # (416) 325-2664
Marie-Lison.Fougère@edu.gov.on.ca

Copies of this document are available free from:
Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca

Obtain an electronic copy of this document at http://www.gov.on.ca

© Queen's Printer for Ontario, 2002

ISBN 0-7794-3425-0

Ce document est disponible en français

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message de la ministre

L'hon. Elizabeth Witmer

L'excellence en éducation est indispensable si on veut s'assurer de donner les mêmes possibilités à tous les jeunes de la province, où qu'ils se trouvent. Depuis 1995, nous avons réalisé des progrès considérables en vue de rendre le système d'éducation plus équitable, mieux adapté aux besoins des élèves et plus comptable aux parents et aux contribuables.

Au cours de la dernière année, nous avons pris des mesures importantes pour favoriser un milieu propice à l'apprentissage dans nos écoles. Nous avons apporté des améliorations : une plus grande responsabilité envers les parents grâce à un rôle accru des conseils d'école; des initiatives favorisant la sécurité et le respect dans les écoles; plus de ressources pour améliorer l'apprentissage des élèves, notamment la Stratégie de lecture au primaire; la mise en oeuvre du nouveau curriculum des écoles secondaires; des mesures supplémentaires pour appuyer l'excellence dans l'apprentissage et l'enseignement.

Au printemps 2002, l'Ontario a accru de près de 560 millions de dollars les sommes affectées à l'éducation publique, portant à 14,26 milliards de dollars le financement total du système d'éducation en 2002-2003. Presque tous les conseils scolaires recevront plus d'argent, même si plus de la moitié d'entre eux auront moins d'élèves.

Les réalisations à notre actif sont nombreuses, mais nous avons encore beaucoup de pain sur la planche. Depuis ma nomination à titre de ministre de l'Éducation, j'ai eu la chance de rencontrer des enseignantes et enseignants, des conseillères et conseillers scolaires et des parents de toute la province, et de discuter avec eux. Leur empressement à définir les enjeux et les difficultés à surmonter ainsi que leur volonté de collaborer avec nous pour renforcer le système d'éducation et accorder la priorité aux élèves m'ont encouragée.

En novembre 2002, nous recevrons le rapport du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation au sujet du financement axé sur les besoins des élèves ainsi que ses recommandations en vue d'améliorer l'équité, la certitude et la stabilité pour les écoles et les élèves. Au cours de l'année qui vient, nous nous pencherons également sur un certain nombre de questions importantes, notamment le nouveau modèle de financement du transport des élèves, la réparation et le remplacement des installations scolaires et l'aide supplémentaire pour les élèves en difficulté.

En misant sur les points forts du système d'éducation et en collaborant dans un climat de respect mutuel, je suis persuadée que nous pourrons relever ces défis et continuer de renforcer l'éducation publique en Ontario.

La ministre de l'Éducation,

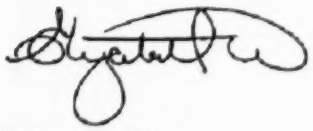

Elizabeth Witmer

Objectifs généraux du ministère

Le ministère de l'Éducation a pour objectif d'offrir aux élèves de l'Ontario la meilleure éducation au Canada. Le système d'éducation publique de l'Ontario visera l'excellence comme suit :

- les élèves auront accès à une éducation de haute qualité axée sur des normes élevées, des attentes clairement définies et un processus d'évaluation direct et fréquent;
- les élèves auront le droit d'apprendre dans un milieu sûr et respectueux;
- le système scolaire préparera les élèves à des études supérieures, au monde du travail et aux devoirs civiques;
- les enseignantes et enseignants auront toutes les possibilités d'être parmi les mieux qualifiés et les plus compétents au Canada;
- les parents auront un rôle significatif à jouer dans l'éducation de leurs enfants.

Activités de base

Le ministère de l'Éducation oriente la politique d'éducation dans les écoles élémentaires et secondaires de langue française et anglaise en prenant notamment les mesures suivantes :

- il instaure un milieu sûr et respectueux, propice à l'apprentissage;
- il élabore et tient à jour un curriculum rigoureux et exigeant à l'échelle de la province;
- il préconise la responsabilité au sein du système d'éducation financé par les deniers publics en établissant des normes provinciales de rendement et dans d'autres domaines importants, comme la sécurité dans les écoles, le nombre d'élèves par classe et le temps d'enseignement, pour promouvoir la qualité de l'éducation;
- il préconise et favorise l'excellence en enseignement;
- il fournit des ressources et du soutien, dont un financement axé sur les besoins des élèves aux conseils scolaires et de l'aide pour la mise en oeuvre des programmes.

En outre, le ministère continue d'établir les exigences pour l'obtention de diplômes et de certificats et de prendre des règlements qui régissent l'année scolaire, l'organisation des écoles et conseils scolaires ainsi que les tâches du personnel enseignant, des directrices et directeurs d'école et des responsables des conseils scolaires. Il assure également le fonctionnement des écoles provinciales pour les élèves ayant un handicap.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

Au cours du dernier exercice, le ministère a pris un certain nombre de mesures importantes en vue de favoriser la stabilité, la qualité, l'équité et la justice dans le système d'éducation de l'Ontario ainsi qu'un milieu propice à l'apprentissage.

Promouvoir un milieu sûr et respectueux, propice à l'apprentissage

La *Loi de 2000 sur la sécurité dans les écoles*, qui a modifié la *Loi sur l'éducation*, donne aux conseils scolaires, aux directrices et directeurs d'école et au personnel enseignant le pouvoir d'établir des normes de comportement fondées sur le *Code de conduite*. Voici les points saillants des modifications apportées à l'automne 2001 :

- Le personnel enseignant peut désormais imposer une suspension d'une journée, et la direction des écoles a maintenant le pouvoir de renvoyer des élèves pendant une période pouvant aller jusqu'à une année scolaire en cas d'activités perturbatrices ou d'infractions graves, conformément à la *Loi sur l'éducation*;
- L'élève qui a fait l'objet d'un renvoi complet devra compléter un programme strict de discipline ou un programme équivalent pour réintégrer le système scolaire ordinaire;
- Une majorité de parents d'une école pourra, par l'intermédiaire des conseils d'école, établir un code vestimentaire approprié pour leurs enfants;
- Les employés des conseils scolaires et des fournisseurs de services qui sont en contact régulier avec les élèves devront se soumettre à une vérification de leurs antécédents criminels (cette initiative sera mise en oeuvre progressivement d'ici le 31 juillet 2003).

Au cours du dernier exercice, l'Assemblée législative a adopté la *Loi de 2001 sur la protection des élèves* afin de protéger les élèves contre les mauvais traitements d'ordre sexuel. Cette loi donne suite aux recommandations formulées par l'ancien juge de la Cour d'appel Sydney L. Robins à la suite de son examen des événements ayant mené à la condamnation en 1996 d'un enseignant de Sault Ste. Marie. Cette loi prévoit plusieurs mesures importantes en vue de protéger les élèves contre les mauvais traitements d'ordre sexuel, notamment :

- en définissant de façon claire et exhaustive les mauvais traitements d'ordre sexuel;

- en obligeant les conseils scolaires et d'autres employeurs, comme les écoles privées et les entreprises de tutorat, à signaler à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario tout membre du personnel enseignant accrédité qui a été accusé d'une infraction sexuelle contre une ou un élève;
- en stipulant que les enseignantes et enseignants des écoles financées par les deniers publics accusés d'une infraction sexuelle doivent être retirés de la salle de classe;
- en améliorant l'échange de renseignements pour qu'il soit plus difficile aux enseignantes et enseignants membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario qui ont fait l'objet de mesures disciplinaires pour des mauvais traitements d'ordre sexuel de passer de façon inaperçue d'un conseil scolaire à un autre.

En 2001-2002, le ministère a assuré l'accès public sur Internet au premier sondage annuel sur les installations scolaires. Les résultats de ce sondage, mis à jour tous les ans, contiennent des évaluations des installations scolaires de la part de la direction, du conseil d'école, du personnel enseignant et non enseignant et des élèves de toutes les écoles de la province.

Élaborer et tenir à jour un curriculum rigoureux et exigeant à l'échelle de la province

La mise en oeuvre du nouveau programme d'études secondaires de quatre ans s'est poursuivie au cours de la dernière année scolaire, le nouveau curriculum de 11^{e} année ayant été enseigné pour la première fois. La province a également continué de fournir au personnel enseignant et aux élèves des ressources d'apprentissage fondées sur le nouveau curriculum.

Ce nouveau programme se distingue par l'importance qu'il accorde au fait de préparer les élèves à la réussite et de s'assurer que l'Ontario dispose d'une main-d'oeuvre compétente et compétitive. En 10^{e} et 11^{e} année, des cours de transition sont offerts aux élèves qui décident de poursuivre leurs études postsecondaires dans un autre domaine. En outre, en 11^{e} et 12^{e} année, les élèves peuvent suivre des cours spécifiques appelés cours axés sur la destination qui les aident à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour une transition harmonieuse vers le monde du travail, un programme d'apprentissage, le collège ou l'université. Par ailleurs, les conseils scolaires sont désormais tenus de fournir des programmes d'éducation coopérative, d'expérience de travail et de transition de l'école au monde du travail à tous les élèves intéressés.

Pour faciliter encore plus la transition de l'école au monde du travail, le ministère a mené en 2001-2002 un projet pilote, le Passeport-formation de l'Ontario, en collaboration avec 19 conseils scolaires et sept organismes participant à Connexion Emploi. Ce passeport définit les compétences et

habitudes de travail essentielles, permet aux employeurs d'évaluer et de consigner le rendement des élèves et procure aux jeunes un relevé de leur participation aux programmes d'expérience de travail.

Pour aider le personnel enseignant à dispenser le curriculum, d'autres documents sur différentes matières ont été élaborés, notamment, pour le palier élémentaire, des unités d'étude et des copies types, qui illustrent les pratiques optimales, et au palier secondaire, des copies types pour la 10e année et des esquisses de cours pour la 11e année. Les esquisses définitives en français et en anglais pour la 12e année ont été rédigées. Le ministère a également terminé et publié le programme-cadre des cours de transition de 11e et 12e année pour aider les élèves à acquérir les connaissances préalables nécessaires lorsqu'ils décident de changer d'orientation à l'école secondaire.

En outre, le ministère a continué de faire des investissements importants dans l'excellence en enseignement, en consacrant plus de sept millions de dollars à la formation. Grâce à la collaboration des conseils scolaires et des fédérations d'enseignantes et d'enseignants, quelque 6 600 enseignantes et enseignants ont participé aux instituts d'été pendant l'été 2001.

Favoriser la responsabilité

La mise en oeuvre du plan pluriannuel de l'Ontario concernant la responsabilité et les normes de qualité de l'éducation de l'enfance en difficulté s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

- En janvier 2002, le ministère a publié *Éducation de l'enfance en difficulté : Guide pour les éducatrices et les éducateurs*, un document d'information complet sur tous les aspects des politiques et textes de loi provinciaux sur l'éducation de l'enfance en difficulté;
- On a continué d'élaborer des normes s'appliquant aux programmes d'éducation de l'enfance en difficulté conçus pour un large éventail d'anomalies;
- Plus de 1 200 membres du personnel des conseils scolaires et des comités consultatifs pour l'enfance en difficulté ont assisté à neuf séances de formation sur la mise en oeuvre des normes relatives aux plans d'enseignement individualisé;
- Le ministère a examiné en 2001-2002 un échantillon de plus de 2 500 plans d'enseignement individualisé provenant de 50 conseils scolaires choisis au hasard. Cet examen a révélé que les conseils scolaires ont entrepris la mise en oeuvre des normes provinciales mais qu'il reste encore beaucoup à faire.

Les parents sont des alliés précieux sur lesquels nous comptons pour rehausser les normes d'apprentissage et le rendement des élèves. Pour

améliorer la participation directe des parents au système d'éducation et rendre ce dernier plus comptable à leur égard, les mesures suivantes ont été prises :

- De nouveaux règlements ont été adoptés pour éclaircir le rôle consultatif des conseils d'école et, pour la première fois, définir les rôles et responsabilités de la direction des écoles dans leurs rapports avec les conseils d'école;
- Les conseils d'école peuvent désormais exercer une plus forte influence à l'égard de plusieurs questions, notamment le processus de sélection des directrices, directeurs, directrices adjointes et directeurs adjoints des écoles, les codes de conduite locaux et les plans d'action visant à améliorer le rendement des élèves;
- À la suite de consultations auprès de membres de conseils d'école, le document *Conseils d'école : un guide à l'intention des membres* (2001) a été publié au début de l'année scolaire 2001-2002;
- Le premier rapport annuel de la ministre aux conseils d'école a été rédigé et distribué, tel qu'exigé, en décembre 2001;
- Afin d'obtenir le point de vue des parents, le Sondage auprès des parents sur l'éducation a été envoyé par la poste dans les foyers ontariens en novembre 2001.

L'évaluation régulière des progrès des élèves dans l'apprentissage du curriculum représente un élément essentiel du projet du gouvernement d'améliorer le rendement des élèves. En 2001-2002, le test de compétences linguistiques de 10^{e} année a été administré pour la première fois à titre obligatoire pour obtenir le diplôme d'études secondaires.

L'évaluation des compétences en lecture, en écriture et en mathématiques des élèves de 3^{e}, 6^{e} et 9^{e} année s'est poursuivie. En outre, les élèves de l'Ontario ont participé au test d'écriture du Programme d'indicateurs du rendement scolaire au printemps 2002.

Les résultats de tests provinciaux, nationaux et internationaux ont continué de démontrer l'amélioration des connaissances et compétences des élèves de l'Ontario. Ainsi :

- Le pourcentage d'élèves de langue anglaise de 3^{e} année ayant atteint la norme provinciale en mathématiques s'est accru, passant de 43 pour 100 en 1998 à 61 pour 100 en 2001, de même que le pourcentage d'élèves de langue française de 6^{e} année qui ont atteint la norme provinciale en mathématiques, passant de 55 pour 100 en 1999 à 60 pour 100 en 2001;

- Dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves de 2000, où les élèves canadiens se sont classés parmi les premiers sur 32 pays en lecture, en mathématiques et en sciences,

seule la Finlande a surpassé l'Ontario pour ce qui est du principal test de lecture. En outre, en mathématiques et en sciences, les résultats des élèves de l'Ontario étaient de beaucoup supérieurs à ceux des élèves des États-Unis et de l'Allemagne.

La responsabilité en éducation nécessite l'adoption de stratégies qui sont axées sur les résultats des évaluations, reposent sur des objectifs mesurables pour améliorer l'apprentissage et procurent les ressources dont les élèves, le personnel enseignant et les écoles ont besoin pour atteindre leurs objectifs d'apprentissage.

L'an dernier, la province a consacré 24 millions de dollars au lancement de la Stratégie de lecture au primaire, destinée aux élèves de la maternelle à la 3e année. Ce montant s'ajoute aux 70 millions de dollars que le gouvernement affecte chaque année à l'amélioration des compétences en lecture des élèves de ces années d'études.

Dans le cadre de cette stratégie, qui oblige les conseils scolaires à établir des cibles mesurables pour l'amélioration de la lecture chez les élèves, des investissements sont faits dans de meilleures stratégies d'enseignement, de nouvelles ressources d'apprentissage et de l'aide spéciale aux écoles dont les élèves ont besoin d'une aide additionnelle pour atteindre leurs objectifs en matière de compétences linguistiques.

Afin de mettre à profit son expertise en lecture au primaire, le ministère a organisé deux conférences pendant le dernier exercice, la première en septembre 2001 et la seconde en mars 2002, pour renseigner les conseils scolaires, les directrices et directeurs d'école et le personnel enseignant sur l'établissement de cibles d'amélioration du rendement et la sélection de stratégies d'enseignement efficaces. Le ministère a également collaboré avec sept conseils scolaires à la tenue de 15 forums régionaux où plus de 3 000 éducatrices et éducateurs ont discuté de pratiques, outils et stratégies efficaces pour évaluer les compétences en lecture au primaire. À l'automne 2001, le ministère a constitué des équipes d'amélioration des écoles dans 16 écoles de la province qui ont besoin d'aide pour rehausser les compétences en lecture des élèves de la maternelle à la 3e année.

Assurer l'excellence en enseignement

Pour préparer les élèves aux études postsecondaires, à leur vie professionnelle et aux obligations civiques qui les attendent, l'Ontario a besoin d'enseignantes et d'enseignants excellents et dévoués, et un grand nombre d'entre eux le sont effectivement. Cependant, il est essentiel que tout le personnel enseignant ait des compétences et des connaissances à jour pour aider les élèves à atteindre des normes supérieures. En 2001-2002, l'Ontario a poursuivi sa démarche globale visant à appuyer l'excellence en enseignement par un certain nombre d'initiatives.

Ainsi, la *Loi de 2001 sur la qualité dans les salles de classe,* adoptée par l'Assemblée législative en décembre 2001, prévoit les mesures suivantes :

- Tous les nouveaux enseignants et enseignantes de l'Ontario devront désormais subir un examen d'aptitude avant de pouvoir obtenir leur certificat d'inscription et leur carte de compétence de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. En avril 2002, le premier examen d'aptitude a été tenu dans le cadre d'un essai à l'échelle de la province;
- Les directrices et directeurs d'école ou les directrices et directeurs adjoints doivent désormais évaluer le rendement du personnel enseignant en classe régulièrement, de façon équitable et uniforme, en fonction de normes d'évaluation en vigueur à l'échelle de la province. Les parents et les élèves peuvent également contribuer au processus d'évaluation.

La *Loi de 2001 sur la stabilité et l'excellence en éducation* a établi un cadre cohérent de perfectionnement professionnel à l'échelle de la province pour que le personnel enseignant dispose des compétences et des connaissances les plus à jour. En septembre 2001, 40 000 enseignantes et enseignants titulaires de classe et 6 500 nouveaux venus dans la profession ont entrepris leur cycle de perfectionnement de cinq ans.

Fournir ressources et soutien

Une hausse du financement axé sur les besoins des élèves totalisant plus de 360 millions de dollars a été annoncée au printemps 2001 pour 2001-2002, faisant passer les dépenses totales au titre de l'éducation publique à 13,86 milliards de dollars pour l'exercice 2001-2002. Ce montant comprend notamment :

- souplesse accrue pour les conseils scolaires leur permettant de déterminer les priorités locales et d'y affecter les fonds nécessaires; ainsi, 200 millions de dollars de plus ont été affectés sous forme de montant pour les priorités locales;
- hausse de 37 millions de dollars du financement accordé aux conseils qui doivent assumer des coûts supplémentaires parce qu'ils desservent des régions éloignées et rurales;
- somme supplémentaire de 20 millions de dollars pour aider les conseils à assumer des coûts touchant les installations destinées aux élèves qui ne sont pas visés par le financement des nouvelles places.

Pendant l'exercice, des ressources supplémentaires ont été affectées à différentes initiatives :

- Financement supplémentaire de 29,3 millions de dollars pour aider les conseils scolaires et les exploitants d'autobus scolaires à composer avec la hausse des coûts de transport, et notamment avec les fluctuations du prix du carburant;
- Montant de 65 millions de dollars affecté à l'achat de nouveaux manuels scolaires et de ressources d'apprentissage technologique, afin de donner aux élèves les outils nécessaires pour maîtriser le nouveau curriculum.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Au cours de la prochaine année, le ministère continuera de prendre des mesures importantes en vue de favoriser la stabilité, la qualité, l'équité et la justice dans le système d'éducation de l'Ontario ainsi qu'un milieu propice à l'apprentissage.

Promouvoir un milieu sûr et respectueux, propice à l'apprentissage

Tous les jours, en Ontario, 800 000 enfants prennent l'autobus pour aller à l'école; le transport par autobus scolaire doit donc être sûr et efficace. En 2002-2003, le ministère et différents intervenants continueront d'élaborer un nouveau modèle de financement du transport des élèves, qui invitera les conseils scolaires à collaborer afin de fournir des services de transport sûrs et efficaces à leurs élèves. Dans le budget de l'Ontario de 2002, un montant annuel supplémentaire de 20 millions de dollars a été affecté à la mise en oeuvre de ce nouveau modèle.

Un certain nombre d'intervenants du monde de l'éducation et de localités ont fait part de leurs inquiétudes concernant la rénovation et le remplacement d'installations scolaires vieillissantes. Le budget de 2002 consacre 17 millions de dollars sur deux ans à l'évaluation des besoins en matière de réfection des écoles; dans le cadre de cette initiative, des experts en bâtiment feront une inspection rigoureuse de toutes les écoles. Cette inspection permettra de mieux connaître l'état des écoles et l'accessibilité d'installations spécialisées aux fins de l'enseignement du curriculum. Cet argent permettra également à tous les conseils scolaires de se procurer un logiciel standard de gestion des actifs qui permettra à chaque conseil de faire une évaluation objective des installations scolaires.

Le budget de 2002 prévoyait également 25 millions de dollars de plus par année pour aider les conseils scolaires à effectuer les réparations et les rénovations les plus urgentes. Ce financement supplémentaire représente une hausse de plus de 10 pour 100 de la subvention pour la réfection des écoles qui, pour la prochaine année scolaire, s'élèvera à 266 millions de dollars.

Élaborer et tenir à jour un curriculum rigoureux et exigeant à l'échelle de la province

Dans le cadre du processus continu de mise en oeuvre du nouveau curriculum provincial, le nouveau programme de 12^{e} année sera enseigné pour la première fois en Ontario en 2002-2003. La transition vers le nouveau programme d'études secondaires de quatre ans sera ainsi terminée.

Le ministère continuera également d'élaborer un éventail de ressources et de directives à l'appui du curriculum à l'intention du personnel enseignant. La version définitive du planificateur du curriculum, qui comprend des modèles permettant au personnel enseignant de créer des unités d'apprentissage en ligne, sera achevée. En outre, les copies types pour les mathématiques de palier élémentaire, qui illustrent les pratiques optimales, seront distribuées dans les écoles de langue anglaise. Les copies types pour les sciences et la technologie, les études sociales, l'histoire et la géographie de palier élémentaire seront distribuées dans les écoles de langue française. L'élaboration de copies types pour les arts ainsi que pour l'éducation physique et la santé se poursuivra pour les écoles des deux langues.

Les copies types de 11^{e} année pour les six matières suivantes seront rédigées et distribuées dans les écoles de langue anglaise : English, English as a Second Language, sciences, mathématiques, études canadiennes et mondiales ainsi que sciences humaines et sociales. Des copies types de 11^{e} année pour les matières suivantes seront préparées et distribuées dans les écoles de langue française : français, éducation technologique, affaires et commerce, éducation artistique, et éducation physique et santé.

Un certain nombre d'intervenants du monde de l'éducation soutiennent que le nouveau curriculum des écoles secondaires serait trop difficile pour certains élèves. Le ministère étudiera cette question avec ses partenaires de l'éducation au cours de l'année qui vient. Nous nous emploierons à trouver des moyens pour que les élèves acquièrent les compétences nécessaires pour occuper un emploi et poursuivre leurs études postsecondaires.

Préconiser la responsabilité

L'évaluation des élèves en 3^{e}, 6^{e}, 9^{e} et 10^{e} année se poursuit. En outre, au printemps 2003, les élèves de l'Ontario participeront de nouveau à deux évaluations internationales : l'Enquête internationale sur les mathématiques et les sciences et le Programme international pour le suivi des acquis des élèves.

Au printemps 2002, la province a annoncé son intention d'investir un montant totalisant 30 millions de dollars en 2002-2003 afin d'étendre la Stratégie de lecture au primaire aux élèves de la 3^{e} à la 6^{e} année, et de créer la Stratégie de mathématiques au primaire pour les élèves de la maternelle à la 6^{e} année. En plus de ces programmes, le ministère élaborera des documents et des mesures visant à améliorer l'efficacité de l'enseignement :

- Des comités d'experts en lecture et mathématiques au primaire contribueront à sélectionner les ressources d'apprentissage et le soutien dont aura besoin le personnel enseignant;
- Le ministère rédigera et distribuera au personnel enseignant du palier élémentaire des guides techniques sur l'enseignement efficace de la lecture et des mathématiques au primaire, ainsi que des modules d'apprentissage dans ces deux matières;
- Un programme intensif de formation permettra à quelque 8 000 enseignantes et enseignants de lecture et de mathématiques d'acquérir des techniques d'enseignement;
- Le ministère investira dans les ressources d'apprentissage destinées aux élèves pour les cours de mathématiques au primaire; il rédigera et distribuera un guide à l'intention des parents qui leur permettra d'aider leurs enfants à apprendre les mathématiques.

En 2002-2003 sera entreprise la deuxième étape de l'initiative du ministère visant à appuyer les écoles qui ont besoin d'une aide additionnelle. Quatorze écoles de plus recevront les conseils d'experts en alphabétisation des jeunes enfants et les services d'une équipe scolaire de soutien qui aidera le personnel enseignant à perfectionner les compétences en lecture des élèves.

Afin de poursuivre la mise en oeuvre de son plan triennal visant à favoriser la responsabilité et l'adoption de normes de qualité relativement à l'éducation de l'enfance en difficulté, le ministère prendra plusieurs initiatives :

- Des directives seront élaborées à l'intention des conseils scolaires en vue d'aider les enfants d'âge préscolaire ayant des besoins particuliers à s'intégrer harmonieusement dans le système scolaire;
- Les conseils scolaires recevront un modèle dont ils pourront s'inspirer pour préparer les plans d'enseignement individualisé (PEI) des élèves ayant des besoins particuliers;
- Le ministère examinera un échantillon de PEI de conseils scolaires qui n'ont pas participé aux deux examens précédents, et collaborera avec les conseils scolaires pour les aider à instaurer des mécanismes de contrôle interne de la qualité afin que l'examen des PEI soit conforme à ses normes;
- L'élaboration de normes relatives aux programmes touchant diverses anomalies se poursuivra;
- Des mesures continueront d'être prises pour mieux coordonner les services destinés aux enfants ayant des besoins particuliers en consultation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance.

Le ministère poursuit ses efforts en vue d'améliorer l'accès public aux renseignements sur l'éducation. Pour ce faire, les conseils scolaires

doivent recueillir et diffuser plus efficacement leurs données. D'autres mesures seront prises pour rationaliser le processus de déclaration des conseils scolaires en réduisant les formalités administratives, en rendant la collecte des données plus efficace et rentable, en recueillant des données plus détaillées sur les élèves et en simplifiant les rapports.

Excellence en enseignement

En avril 2001, le gouvernement s'est engagé à collaborer avec l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour « élaborer un plan d'action visant à recruter les meilleurs candidats et candidates à la profession enseignante en Ontario ». En 2002-2003, en réponse aux conseils du Groupe de travail sur le recrutement et le renouvellement du personnel enseignant, ces trois partenaires élaboreront une stratégie de recrutement et de maintien en poste du personnel enseignant pour veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'enseignantes et d'enseignants qualifiés pour répondre aux besoins des élèves de l'Ontario.

Au cours de l'année qui vient, d'autres initiatives seront lancées en vue de favoriser l'excellence en enseignement :

- Le gouvernement consultera des groupes d'intervenants clés concernant la mise en oeuvre du nouveau système provincial d'évaluation du rendement, qui entrera en vigueur en septembre 2002 dans la plupart des conseils scolaires;
- Le nouveau Test d'entrée à la profession enseignante de l'Ontario sera achevé et administré aux nouveaux enseignants et enseignantes qui obtiendront leur diplôme d'une faculté d'éducation de l'Ontario au printemps 2003;
- Les 130 000 autres membres du personnel enseignant et administratif entreprendront leur premier cycle de perfectionnement professionnel de cinq ans en septembre 2002;
- Le ministère poursuivra l'élaboration d'un programme d'initiation du nouveau personnel enseignant, d'un programme visant à reconnaître l'excellence chez les enseignantes et enseignants et d'un processus d'assurance de la qualité.

Fournir ressources et soutien

Au printemps 2002, l'Ontario a augmenté de près de 560 millions de dollars les sommes affectées à l'éducation publique, portant à 14,26 milliards de dollars le financement total du système d'éducation en 2002-2003. Il s'agit d'une hausse de 2,9 pour 100, alors même que l'effectif ne devrait augmenter que de 0,4 pour 100. Ainsi, la plupart des conseils scolaires recevront un financement accru, même si plus de la moitié accueilleront moins d'élèves.

Les augmentations du financement pour 2002-2003 comprennent :

- deux cents millions de dollars affectés aux priorités locales, faisant passer le montant pour les priorités locales de 100 $ à 200 $ par élève inscrit dans les écoles publiques de l'Ontario;
- une somme de 43 millions de dollars affectée en permanence au financement du transport des élèves;
- vingt-trois millions de dollars aux conseils dont l'effectif baisse;
- vingt-cinq millions de dollars au titre de la réfection des écoles, pour effectuer des réparations et rénovations urgentes;
- quinze millions de dollars affectés à la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage, afin d'aider les élèves qui risquent de ne pas atteindre leurs objectifs en matière d'éducation;
- plus de 92 millions de dollars pour différents changements, notamment la croissance de l'effectif.

Bien que la formule actuelle de financement ait orienté les ressources vers la salle de classe et procuré aux élèves un accès égal à l'éducation où qu'ils vivent, les Ontariennes et Ontariens nous ont demandé l'assurance que ces ressources sont investies là où elles sont le plus nécessaires. Le gouvernement prend des mesures pour répondre à ces préoccupations.

Le Discours du Trône de mai 2002 annonçait la nomination de M. Mordechai Rozanski, recteur de l'Université de Guelph, au poste de président du Groupe d'étude sur l'égalité en matière d'éducation. Ce groupe d'étude fera des recommandations en vue d'améliorer l'équité, la certitude et la stabilité pour les écoles et les élèves en tablant sur la réussite de la formule de financement axée sur les besoins des élèves. Il consultera les partenaires du monde de l'éducation et leur demandera leurs observations sur les meilleurs moyens d'améliorer la formule de financement. Ses recommandations seront remises au gouvernement cet automne en vue de leur mise en oeuvre éventuelle pour l'année scolaire 2003-2004.

Dans le budget de l'Ontario de 2002 ont été annoncées d'autres initiatives concernant le financement et les programmes :

- Vingt millions de dollars seront consacrés à la création du Fonds d'amélioration du rendement scolaire;
- Dix millions de dollars seront affectés à la modernisation des écoles provinciales pour les élèves ayant un handicap;
- Un montant ponctuel de 10 millions de dollars servira à élaborer d'autres ressources pédagogiques professionnelles pour le personnel enseignant et les directrices et directeurs d'école;
- Un montant supplémentaire de 10 millions de dollars sera consacré à des mesures visant à remédier aux retards que les enfants ayant des besoins particuliers subissent pour obtenir des évaluations aux fins de l'Allocation d'aide spécialisée.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Milieu propice à l'apprentissage

1.0 Effectif des classes : pourcentage des conseils scolaires qui respectent les normes

Pourcentage des conseils qui respectent les normes concernant l'effectif des classes

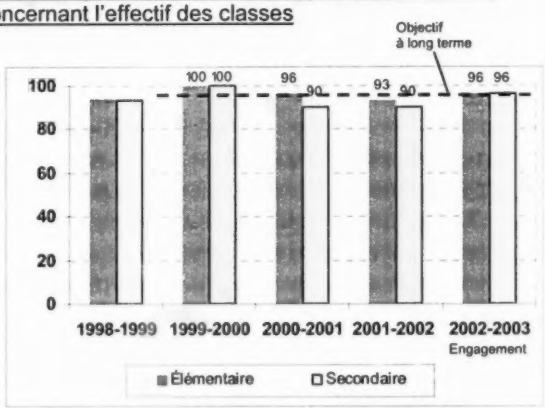

Apport du ministère

- Le ministère établit les normes concernant l'effectif des classes.
- Il peut retenir une partie des subventions correspondant au montant qui n'a pas été affecté à l'effectif des classes en cas de non-conformité. Dès que le conseil respecte les normes, ce montant lui est remis.
- Pendant l'année scolaire 2000-2001, le ministère a instauré un plan de vérification de la conformité des conseils scolaires aux normes concernant l'effectif des classes.
- Le ministère affichera tous les ans dans son site Web un rapport final sur l'effectif moyen des classes.

Que signifie le graphique?

- Pendant l'année scolaire 2001-2002, 93 pour 100 des 72 conseils scolaires de district ont respecté les normes concernant l'effectif des classes au palier élémentaire, et 90 pour 100 d'entre eux s'y sont conformés au palier secondaire.
- La conformité a baissé par rapport à 1999-2000; par contre, le ministère a commencé en 2000-2001 à vérifier la conformité des conseils scolaires.
- Les normes concernant l'effectif des classes sont les suivantes : effectif moyen de 24 élèves de la maternelle à la 3e année, de 24,5 élèves au palier élémentaire et de 21 élèves au palier secondaire (peut être porté à 22 par voie de résolution du conseil scolaire).
- L'effectif des classes est calculé dans chaque école et conseil scolaire en divisant le nombre d'élèves inscrits par le nombre de classes, excluant les classes réservées aux élèves en difficulté.

Source des données : En vertu d'un règlement, les conseils doivent déclarer l'effectif moyen des classes chaque année au ministère et au public.

Engagements en 2002-2003

- 96 pour 100 des conseils respecteront les normes concernant l'effectif des classes. Un plan d'action sera élaboré dans le cas des conseils non conformes.

Objectif à long terme

- 96 pour 100 des conseils respecteront les normes concernant l'effectif des classes. Un plan d'action sera établi dans le cas des conseils non conformes.

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Milieu propice à l'apprentissage

2.0 Nombre de places créées dans les écoles

Construction d'écoles

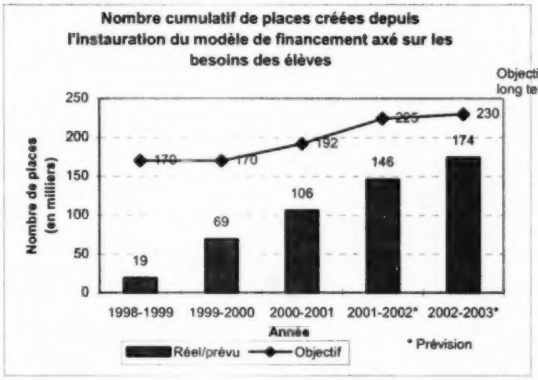

Apport du ministère

- En 1998, dans le cadre du modèle de financement axé sur les besoins des élèves, le ministère a instauré une méthode unique, fondée sur une formule, pour financer la construction de nouvelles écoles.
- Grâce à cette formule, le financement s'accroît avec l'effectif, ce qui permet aux conseils scolaires de réagir beaucoup plus rapidement à la demande découlant de l'aménagement de nouveaux quartiers résidentiels. Il ne devrait donc plus être nécessaire de recourir à des ensembles de classes mobiles dans les nouveaux quartiers.
- Les conseils affectent leurs allocations en fonction de leurs propres priorités. Les formalités administratives inutilement complexes associées à l'ancien modèle de financement ont été supprimées.

Que signifie le graphique?

- Le graphique ci-dessus indique les progrès réalisés en vue de répondre aux besoins en matière de nouvelles installations scolaires depuis que le modèle de financement axé sur les besoins des élèves a été instauré.
- L'objectif, qui représente la différence entre l'effectif et la capacité permanente des écoles dans les conseils qui manquent d'espace, était juste au-dessous de 170 000 places en 1998 et a atteint 230 000 places en 2002-2003. Cette hausse résulte de changements apportés à l'effectif en vertu de la loi, à la croissance de l'effectif (surtout dans la région du grand Toronto) et à la fermeture d'écoles sous-utilisées.
- De 1998 au 1er septembre 2001, plus de 106 000 places ont été créées dans les nouvelles installations scolaires (nouvelles écoles ou agrandissement d'écoles existantes).
- En 2001-2002, 98 nouveaux projets de construction devraient créer plus de 40 000 places, et en 2002-2003, 45 nouveaux projets créeront près de 28 000 places.

Source des données : Système d'inventaire des installations scolaires.

Engagements en 2002-2003

- Places permanentes créées pour environ 28 000 élèves (grâce à 45 nouveaux projets de construction), portant le total cumulatif à 174 000 places.

Objectifs à long terme

- À long terme, le ministère s'attend à ce qu'au moins 230 000 places soient créées.
- La demande de nouvelles installations scolaires continuera de croître avec l'expansion des quartiers résidentiels dans la province.

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Milieu propice à l'apprentissage

3.0 Pourcentage d'écoles ayant reçu la mention « satisfaisant » ou mieux de la part des directrices et directeurs d'école, du personnel enseignant, du personnel non enseignant, des élèves et des groupes de parents (c.-à-d., conseils d'école)

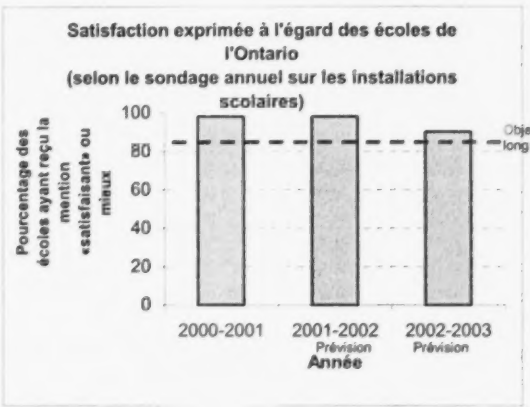

Apport du ministère

- Le ministère fournit aux conseils scolaires, par l'entremise du volet fonctionnement des écoles de la Subvention pour les installations destinées aux élèves, du financement pour le chauffage, l'éclairage, le nettoyage et l'entretien courant des écoles.
- Le Sondage sur les installations scolaires a été conçu par le Comité d'examen des questions liées aux installations destinées aux élèves, un organisme consultatif composé de personnel du ministère et des conseils scolaires.
- Le ministère a fait figure de pionnier dans l'utilisation d'Internet pour administrer ce sondage, et il a élaboré des documents de formation détaillés pour aider le personnel des conseils scolaires à lui transmettre les réponses.
- Grâce à cette méthode, plus de 19 000 réponses ont été reçues aux deux derniers sondages annuels, ce qui représente un taux de réponse de 81 pour 100.

Que signifie le graphique?

- Le Sondage sur les installations scolaires, lancé en 2000, fait partie du Cadre de responsabilités concernant les installations destinées aux élèves.
- Cinq groupes d'intervenants (direction, personnel enseignant, personnel non enseignant, parents, élèves) de toutes les écoles de la province sont invités à répondre à ce sondage pour donner leur point de vue sur la propreté, l'état général, le confort, l'accessibilité et la sécurité de leur école. Le ministère s'est donné pour objectif d'obtenir la mention « satisfaisant » ou mieux pour 90 pour 100 des écoles.
- En 2000 et en 2001, plus de 19 000 réponses ont été reçues et dans chaque cas, cet objectif a été atteint dans 98 pour 100 des écoles de la province. Un résultat tout aussi favorable devrait être enregistré en 2002.

Source des données : Sondage sur les installations scolaires

Engagements en 2002-2003

- Le Sondage sur les installations scolaires aura lieu à nouveau en 2002-2003. L'objectif de satisfaction de 90 pour 100 devrait être à nouveau dépassé.

Objectif à long terme

- Au moins 90 pour 100 des écoles de la province continueront de recevoir la mention « satisfaisant » ou mieux.

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Amélioration de l'apprentissage et de la responsabilité à l'égard du public

4.1 Objectifs de lecture au primaire des conseils scolaires : Pourcentage d'augmentation du nombre de conseils scolaires de district et d'administrations scolaires qui atteignent ou dépassent leurs objectifs de rendement en lecture au primaire, par rapport à 2001-2002

Pourcentage d'augmentation du nombre de conseils qui atteignent ou dépassent leurs objectifs de rendement en lecture au primaire

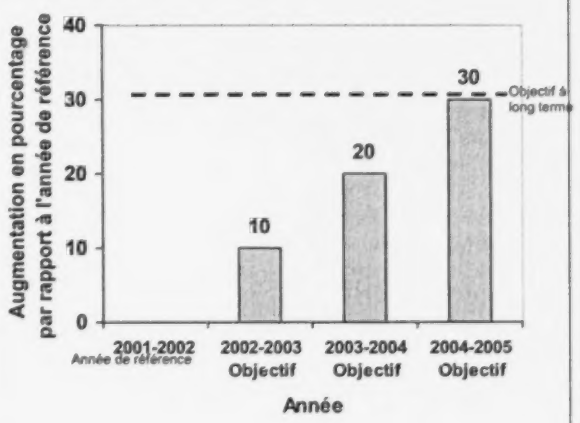

Apport du ministère

- Le ministère a lancé la Stratégie de lecture au primaire au printemps 2001 en vue d'améliorer le rendement en lecture des élèves de 3e année, qu'évalue l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE).
- La Stratégie de lecture au primaire est une étape essentielle en vue d'instaurer une culture organisationnelle axée sur l'amélioration continue du rendement des élèves selon des résultats mesurables, c'est-à-dire les résultats aux tests de l'OQRE.
- Dans le cadre de la Stratégie de lecture au primaire :
  - tous les conseils scolaires de district et administrations scolaires doivent établir, à compter de 2001-2002, des objectifs de rendement pour les élèves du jardin d'enfants à la 3e année et en rendre compte chaque année au ministère;
  - une aide additionnelle sera fournie au personnel enseignant du jardin d'enfants à la 3e année pour améliorer les stratégies de lecture au primaire.

Que signifie le graphique?

- C'est en 2001-2002 (année de référence) que les conseils scolaires de district et les administrations scolaires ont été tenus pour la première fois d'établir des objectifs de rendement en lecture pour les élèves du jardin d'enfants à la 3e année, en fonction des évaluations de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE). Chaque conseil établit ses propres objectifs.
- L'objectif de rendement du conseil représente le pourcentage d'élèves de 3e année qui atteignent ou dépassent la norme provinciale en lecture selon l'évaluation de l'OQRE.
- Le graphique illustre l'augmentation prévue par rapport à 2001-2002, qui s'établit à au moins 10 pour 100 par année, du nombre de conseils scolaires de district et d'administrations scolaires qui atteignent ou dépassent leurs objectifs établis.

Source des données : Tous les ans, les conseils scolaires et les administrations scolaires soumettent leurs objectifs au ministère et rendent compte des résultats.

Engagements en 2002-2003

- Augmentation de 10 pour 100 du nombre de conseils scolaires de district et d'administrations scolaires qui atteignent ou dépassent leurs objectifs de rendement en lecture pour les élèves du jardin d'enfants à la 3e année, selon les résultats mesurés par l'OQRE en 2002.

Objectif à long terme

- D'ici 2004-2005, le nombre de conseils scolaires de district et d'administrations scolaires qui atteignent ou dépassent leurs objectifs de rendement en lecture sera supérieur de 30 pour 100 par rapport à l'année de référence 2001-2002.

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Amélioration de l'apprentissage et de la responsabilité à l'égard du public

4.2 Rendement des élèves de l'Ontario aux tests nationaux et internationaux

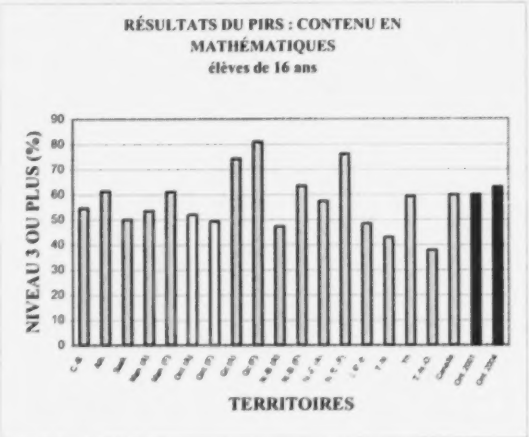

Que signifie le graphique?

- En 1997, le Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS)* a mesuré le rendement en mathématiques quant au contenu et à la résolution de problèmes chez les élèves de 13 et de 16 ans dans 18 territoires canadiens (comprenant le français et l'anglais pour certaines provinces et pour l'ensemble du Canada). Le graphique montre que les élèves de 16 ans de langue anglaise et de langue française de l'Ontario se sont classés en 12e et 14e place pour ce qui est du contenu (en pourcentage d'élèves s'étant classés au niveau 3 et plus), et que ces deux catégories d'élèves ont eu un rendement inférieur à la moyenne canadienne. Les barres noires du graphique montrent les engagements de l'Ontario pour les tests de 2001 et 2004. Les graphiques de la page suivante révèlent un classement semblable pour les autres parties de ce test.
- Le rendement des élèves est mesuré selon cinq niveaux. Les critères de niveau 1 représentent les connaissances et les compétences généralement acquises au début du palier élémentaire, alors que ceux du niveau 5 reflètent celles qu'ont acquises les élèves les plus performants à la fin de leurs études secondaires.

Source des données : Rapport sur les résultats des tests du PIRS, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC).

* Le PIRS est une initiative du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) visant à créer un mécanisme de déclaration du niveau de rendement des élèves de 13 et 16 ans dans l'ensemble du pays.

Apport du ministère

- Le ministère a élaboré un nouveau curriculum pour toutes les matières et tous les cours de la 1re à la 12e année, et il a fourni une formation approfondie au personnel enseignant en vue de la mise en oeuvre de ce nouveau curriculum et des politiques d'évaluation.
- Le ministère administre des tests provinciaux normalisés de lecture, d'écriture et de mathématiques en 3e et 6e année et de mathématiques en 9e année, de même que le Test de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario en 10e année.
- Le ministère poursuit l'élaboration de copies types pour toutes les matières de la 1re à la 8e année et pour de nombreux cours de la 9e à la 11e année, que le personnel enseignant consulte au moment d'évaluer les travaux des élèves.
- Le ministère a institué un nouveau programme de tests dans les matières de base pour les élèves de la 4e à la 11e année.

Mesure des dépenses aux fins de l'activité de base

- Sans objet.

Engagements en 2002-2003

- Les résultats de l'Ontario au test de mathématiques du PIRS* de 2001 seront équivalents ou supérieurs à la moyenne canadienne. En outre, l'Ontario améliorera son classement concernant tous les aspects pour les deux groupes d'âge par rapport au test de mathématiques du PIRS de 1997.

Objectif à long terme

- L'Ontario améliorera son classement national et international à des tests tels que les suivants : PIRS (Programme d'indicateurs du rendement scolaire), PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), PIRLS (Progress in International Literacy Study) et TEIMS (Enquête internationale sur les mathématiques et les sciences).

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Amélioration de l'apprentissage

4.2 Rendement des élèves de l'Ontario aux tests nationaux et internationaux

RÉSULTATS DU PIRS 1997 : RÉSOLUTION DE PROBLÈMES MATHÉMATIQUES
élèves de 16 ans

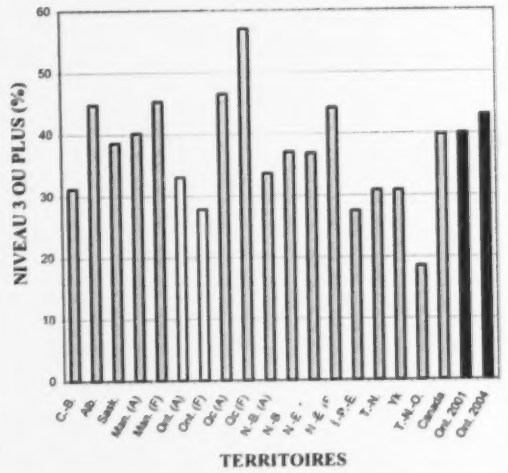

RÉSULTATS DU PIRS 1997 : CONTENU EN MATHÉMATIQUES
élèves de 13 ans

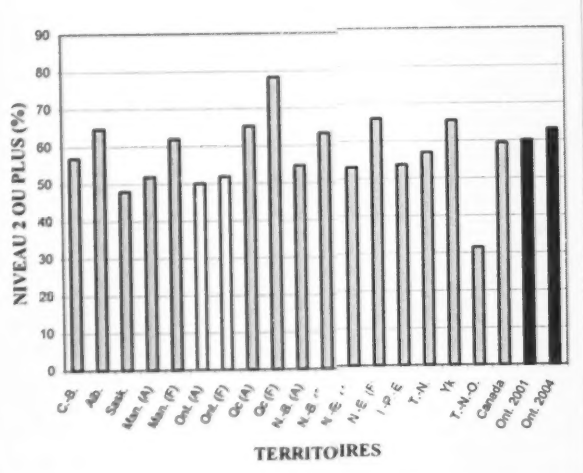

RÉSULTATS DU PIRS 1997 : RÉSOLUTION DE PROBLÈMES MATHÉMATIQUES
élèves de 13 ans

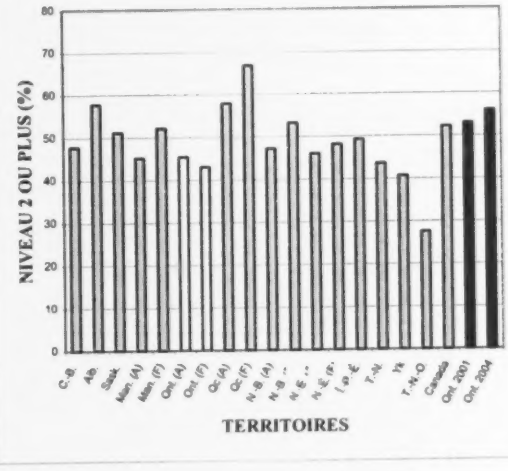

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Amélioration de l'apprentissage

5.0 Taux annuel de rétention des élèves, 1re à 9e année, écoles de langue française

Taux annuel de rétention dans les écoles élémentaires de langue française, de 1996-1997 à 2000-2001

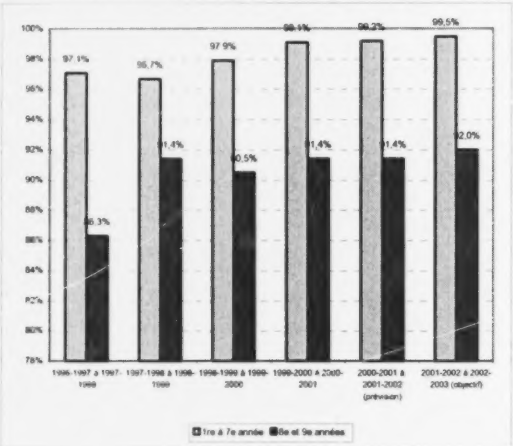

Apport du ministère

- L'Ontario s'engage à dispenser des programmes et des services d'éducation de qualité supérieure aux élèves de langue officielle minoritaire. Des études ont démontré que les élèves francophones ont de meilleures chances de réussite lorsqu'ils reçoivent un enseignement dans leur langue maternelle.
- Le ministère :
  - joue un rôle de premier plan dans l'élaboration de politiques et de programmes qui répondent aux besoins éducatifs des élèves de langue française;
  - explique les exigences des politiques et des programmes aux conseils scolaires et veille à ce que ceux-ci les respectent;
  - accorde du financement aux conseils scolaires, notamment au titre de projets touchant le rendement des élèves, un facteur essentiel de rétention;
  - recueille et analyse des données sur la rétention et attire l'attention des intervenants sur ce sujet.

Que signifie le graphique?

- Ce graphique reflète la capacité du système d'éducation en langue française de l'Ontario de conserver ses élèves et de réduire au minimum leur passage au système de langue anglaise, selon l'effectif.
- Quelque 54 000 élèves de la 1re à la 8e année fréquentent des écoles de langue française.
- Les taux de rétention sont établis en comparant l'effectif total des élèves de la 1re à la 7e année et des élèves de 8e année d'une année donnée à l'effectif total de ces élèves l'année suivante, de la (2e à 8e année et 9e année). Le graphique montre :
  - pour la 1re à la 7e année, une hausse constante du taux de rétention sur quatre ans;
  - pour la 8e année, une hausse du taux de rétention la première année, sans changement significatif les autres années;
  - un taux de rétention plus faible en 8e et 9e année.

Source des données : Rapports de septembre des écoles, ministère de l'Éducation.

Engagements en 2002-2003

- Le taux de rétention des écoles élémentaires (1re à 7e année) augmentera pour s'établir à 99,5 pour 100.
- Le taux de rétention pour la 8e et la 9e année sera porté à 92 pour 100.

Objectif à long terme

- Le taux de rétention continuera de s'améliorer. [Le taux et l'échéancier seront établis en collaboration avec le Conseil ontarien des directrices et des directeurs de l'éducation de langue française (CODELF).]

Nota :

- *Les pertes réelles d'effectif pendant une année donnée résultent de pertes importantes enregistrées pendant la période de transition. De 1999-2000 à 2000-2001, la perte réelle d'effectif a été de 400 élèves dans les écoles élémentaires et de 525 élèves de la 8e à la 9e année. Si cette perte demeurait constante, il en résulterait une perte totale d'effectif d'environ :*
  - *2 800 élèves pendant la période de transition de sept ans de la 1re à la 8e année;*
  - *2 100 élèves pendant la période de transition de quatre ans de la 8e à la 12e année, sans tenir compte des pertes ou gains subséquents de la 9e à la 12e année.*

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Excellence en enseignement

6.0 Compétences et connaissances du personnel enseignant mesurées au regard du pourcentage d'enseignantes et d'enseignants accrédités qui participent au Programme de perfectionnement professionnel

Pourcentage d'enseignantes et d'enseignants accrédités qui participent au Programme de perfectionnement professionnel

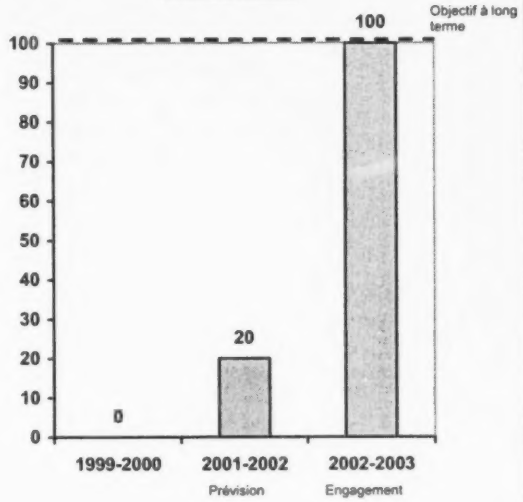

Apport du ministère

- Le ministère met en place progressivement un programme complet, annoncé en mai 2000, qui vise à favoriser l'excellence en enseignement. Ses trois principaux éléments sont le Programme de perfectionnement professionnel, l'évaluation du rendement et l'examen d'aptitude.
- Le ministère établit les politiques et le cadre législatif et réglementaire nécessaires pour mettre en oeuvre ces initiatives. En outre, il élabore et met en oeuvre des programmes, notamment en faisant appel à des fournisseurs de l'extérieur au besoin et en donnant des renseignements et de la formation aux intervenants.
- En juin 2001, une loi créant le Programme de perfectionnement professionnel a été adopté et a reçu la sanction royale, et des règlements ont été pris. La première cohorte de 40 000 enseignantes et enseignants accrédités a commencé le programme en septembre 2001, et le reste l'entreprendra en septembre 2002. L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario administre le programme, approuve les fournisseurs et les cours, informe le personnel enseignant des exigences et veille à ce qu'il suive le programme, et rend des décisions concernant l'accréditation. Le ministère établit des politiques et fournit une aide financière, conformément à ses objectifs financiers.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre que d'ici la fin de 2002-2003, tous les enseignants et enseignantes accrédités (y compris les directrices et directeurs d'école, les directrices et directeurs adjoints, les agentes et agents de supervision et les directrices et directeurs de l'éducation) auront commencé à répondre aux exigences du Programme de perfectionnement professionnel.
- Aux termes du Programme de perfectionnement professionnel, tous les enseignants et enseignantes accrédités de l'Ontario doivent réussir 14 cours de perfectionnement par cycle de cinq ans. Le personnel enseignant peut ainsi tenir à jour les compétences et connaissances nécessaires pour que les élèves aient un bon rendement.

Engagements en 2002-2003

- 100 pour 100 des enseignantes et enseignants accrédités (y compris les directrices et directeurs d'école, les directrices et directeurs adjoints, les agentes et agents de supervision et les directrices et directeurs de l'éducation) participeront au Programme de perfectionnement professionnel.

Objectif à long terme

- Après 2002-2003, la totalité des enseignantes et enseignants accrédités participeront au Programme de perfectionnement professionnel, à l'exception des enseignantes et enseignants retraités ou soustraits à cette exigence en vertu d'un règlement.

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Excellence en enseignement

7.0 Compétences et connaissances du personnel enseignant mesurées au regard du pourcentage de conseils scolaires qui ont mis en oeuvre l'évaluation du rendement du personnel enseignant

Pourcentage des conseils scolaires qui ont mis en oeuvre l'évaluation du rendement du personnel enseignant

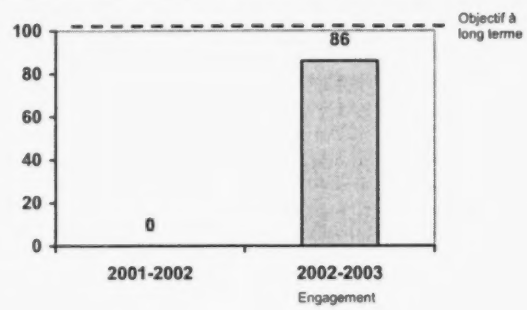

Apport du ministère

- Le ministère met en place progressivement un programme complet, annoncé en mai 2000, qui vise à favoriser l'excellence en enseignement.
- Ses trois principaux éléments sont le Programme de perfectionnement professionnel, l'évaluation du rendement et l'examen d'aptitude.
- Le ministère établit les politiques et le cadre législatif et réglementaire nécessaires pour mettre en oeuvre ces initiatives. En outre, il élabore et met en oeuvre des programmes, notamment en faisant appel à des fournisseurs de l'extérieur au besoin et en donnant des renseignements et de la formation aux intervenants.
- La *Loi de 2001 sur la qualité dans les salles de classe*, qui a été promulguée le 15 mars 2002 avec ses règlements d'application, représente le fondement législatif du système d'évaluation du personnel enseignant. Le ministère fournira de l'aide à la formation aux conseils scolaires et à la direction des écoles, qui sont responsables de son application, sous réserve des objectifs financiers établis.

Que signifie le graphique?

- Le graphique montre que d'ici la fin de 2002-2003, 86 pour 100 des conseils (62 sur 72) auront entrepris la mise en oeuvre du système d'évaluation du personnel enseignant. Le pourcentage d'enseignantes et d'enseignants évalués pendant la première année reposera sur le nombre d'enseignantes et d'enseignants qui sont de nouveaux venus au conseil ou dans la profession. D'ici 2003-2004, la totalité des 72 conseils scolaires auront commencé à évaluer le rendement du personnel enseignant. Tout le personnel enseignant devra avoir été évalué au moins une fois d'ici la fin de l'année scolaire 2005-2006.
- Les cours de perfectionnement professionnel aideront le personnel enseignant à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour améliorer le rendement des élèves; le système d'évaluation du rendement, quant à lui, contribuera à l'application de ces compétences et connaissances dans la salle de classe et veillera à ce que tout le personnel soit évalué selon les mêmes critères, régulièrement et de façon uniforme dans toute la province.
    - Des intervenants clés comme l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les fournisseurs de cours de perfectionnement, les facultés d'éducation, les membres de la direction des écoles, les enseignantes et enseignants et leurs fédérations jouent un rôle important dans la réalisation de ces initiatives.

Source des données : Rapports des conseils aux équipes de mise en oeuvre.

Engagements en 2002-2003

- 86 pour 100 des conseils (62 sur 72) auront entrepris la mise en oeuvre.

Objectifs à long terme

- D'ici 2003-2004, 100 pour 100 des conseils auront entrepris la mise en oeuvre. Celle-ci sera surveillée par des équipes composées en partie de personnel du ministère.
- Envisager la possibilité de recueillir des données sur le rendement qui vont au-delà de la simple conformité.

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Infrastructure financière et technique appropriée

8.0 Financement axé sur les besoins des élèves : Pourcentage des conseils scolaires qui respectent leurs objectifs concernant les enveloppes de financement : dépenses dans les salles de classe, éducation de l'enfance en difficulté, administration et installations destinées aux élèves

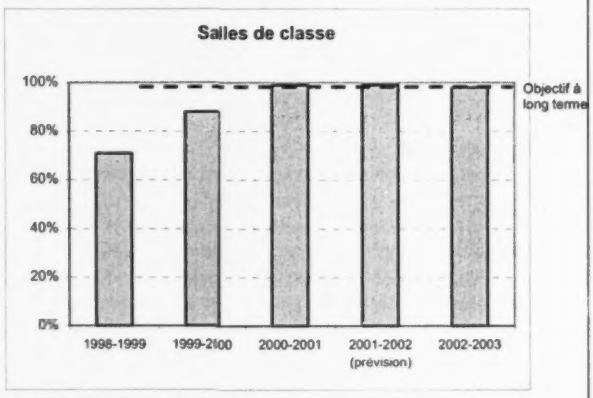

Remarque : Les graphiques sur l'éducation de l'enfance en difficulté, l'administration et les installations destinées aux élèves sont à la page suivante.

Apport du ministère

- En 1998-1999, dans le cadre du financement axé sur les besoins des élèves, le ministère a établi des enveloppes de financement pour chaque conseil : dépenses dans les salles de classe, éducation de l'enfance en difficulté, administration et installations destinées aux élèves. Ces enveloppes ont été créées pour améliorer la qualité de l'éducation en réorientant vers la salle de classe des ressources affectées à l'administration.
- Reconnaissant que certains conseils avaient besoin de temps pour s'adapter aux normes de financement établies dans le nouveau modèle de financement, le ministère a collaboré avec ceux qui n'ont pas atteint les objectifs des deux premières années sans leur imposer de mesures punitives. En 2000-2001, le gouvernement a greffé au modèle de financement le montant pour les priorités locales, qui permet aux conseils d'affecter leurs ressources avec plus de souplesse.
- Le ministère a remis aux conseils scolaires une note de service énonçant les mesures qu'il prendra pour assurer leur respect des objectifs de financement pour l'année scolaire 2001-2002.

Que signifie le graphique?

- Le graphique ci-dessus montre que la conformité des conseils scolaires aux enveloppes de financement s'est améliorée considérablement depuis l'instauration du nouveau modèle de financement axé sur les besoins des élèves, en 1998-1999.
- En 1998-1999, 71 pour 100 des conseils scolaires respectaient leurs objectifs de dépenses dans les salles de classe. En 2000-2001, tous les conseils sauf un s'y conformaient.
- D'après les prévisions budgétaires de 2001-2002 des conseils scolaires, presque tous les conseils ont préparé et adopté un budget conforme aux quatre enveloppes pour l'année scolaire 2001-2002. Certains conseils ont mis deux ou trois ans à s'adapter aux nouvelles normes du modèle de financement.
- Les objectifs de dépenses sont établis par l'application de la formule de financement axée sur les besoins des élèves et varient selon le conseil en fonction des besoins locaux.

Source des données : Les données de 1998-1999 et 1999-2000 sont fondées sur les états financiers vérifiés des conseils scolaires. Le ministère a reçu et évalue actuellement les états financiers vérifiés de 2000-2001.

Engagements en 2002-2003

- 98 pour 100 des conseils respecteront les objectifs. Un plan d'action sera élaboré pour les conseils non conformes.

Objectif à long terme

- La totalité des conseils respecteront les objectifs.

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Infrastructure financière et technique appropriée

8.0 Financement axé sur les besoins des élèves : Pourcentage des conseils scolaires qui respectent leurs objectifs concernant les enveloppes de financement : dépenses dans les salles de classe, éducation de l'enfance en difficulté, administration et installations destinées aux élèves (suite)

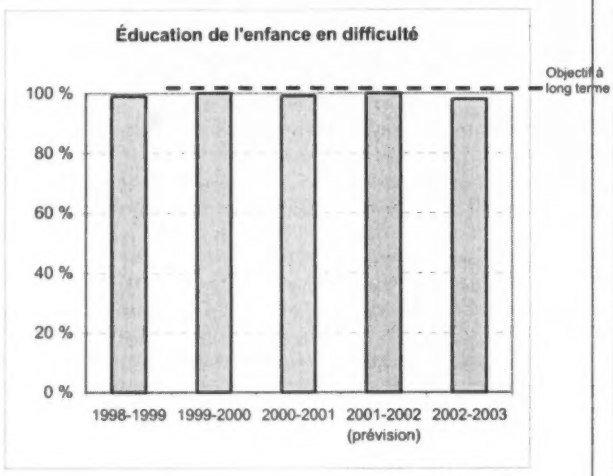

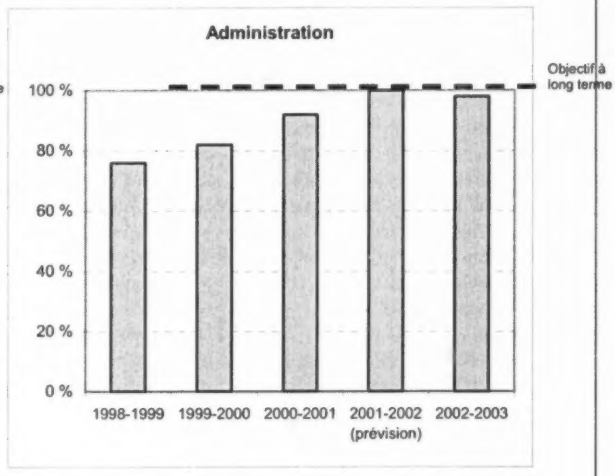

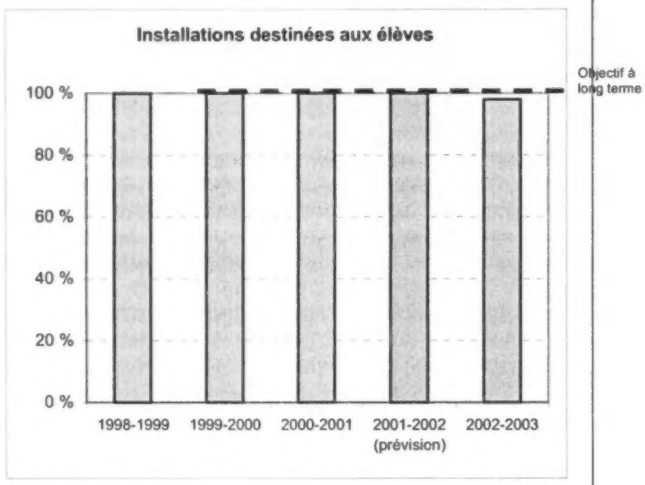

Activité de base : Éducation élémentaire et secondaire : Amélioration de l'apprentissage

9.0 Pourcentage des conseils scolaires ayant fait l'objet d'une vérification dont les plans d'enseignement individualisé (PEI) sont conformes aux normes

Pourcentage de conseils ayant fait l'objet d'une vérification qui respectent les normes du ministère concernant les PEI

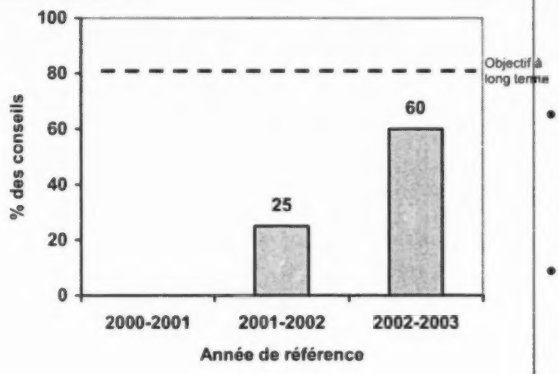

Apport du ministère

- Le ministère établit le curriculum et les normes relatives aux programmes d'enseignement, et veille au respect des normes en fournissant des ressources, de la formation et du soutien supplémentaires aux élèves ayant des besoins particuliers.
- Le document de politique du ministère intitulé *Plan d'enseignement individualisé : Normes pour l'élaboration, la planification des programmes et la mise en oeuvre* a été distribué aux conseils scolaires en septembre 2000. Des séances de formation et une formation ciblée ont été fournies par la suite.
- Le PEI définit les objectifs d'apprentissage particuliers de l'élève et décrit comment l'école y répondra par l'entremise de programmes et de services appropriés pour l'enfance en difficulté. Il précise également les méthodes qui permettront de suivre les progrès de l'élève. Le PEI représente un mécanisme important de communication avec les parents.
- En avril 2001, après avoir examiné des PEI de 25 conseils choisis au hasard en regard des normes, le ministère a apporté des améliorations et fourni des éclaircissements aux conseils scolaires au sujet des attentes.

Que signifie le graphique?

- D'après un examen des PEI mené en juin et juillet 2001, 25 pour 100 des conseils scolaires examinés ont fait preuve d'une connaissance suffisante des normes et ont démontré qu'ils avaient mis en place des mécanismes visant à assurer le respect des normes des PEI pendant l'année scolaire 2001-2002.
- Un autre examen prévu pour février et mars 2002 confirmera le taux de conformité de référence et fournira des données de base sur lesquelles le ministère se fondera pour s'assurer, lors des vérifications subséquentes, qu'il y a une amélioration continue.
- L'objectif préliminaire pour 2002-2003 consiste à faire en sorte que 60 pour 100 des conseils vérifiés respectent les normes relatives aux PEI; d'ici 2005-2006, cette proportion passera à 80 pour 100. (Ces objectifs pourraient être modifiés à la suite d'un examen qui aura lieu en février.)

Source des données : Les vérifications annuelles du ministère consistent actuellement à examiner un échantillon de PEI provenant de conseils scolaires choisis au hasard.

Engagements en 2002-2003

- 60 pour 100 des conseils ayant fait l'objet d'une vérification respecteront les normes relatives aux PEI.

Objectif à long terme

- 80 pour 100 des conseils ayant fait l'objet d'une vérification respecteront les normes relatives aux PEI d'ici 2005-2006. (Cet objectif à long terme pourrait être modifié à l'issue de futurs examens.)

Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002

Ministère de l'Éducation

Fonctionnement	8 428,9 millions de $*
Immobilisations brutes	15,0 millions de $
	1 725 employés

Éducation élémentaire et secondaire

Fonctionnement	8 408,5 millions de $***
Immobilisations brutes*****	15,0 millions de $
	1 500 employés

- politiques et exécution de programmes aux paliers élémentaire et secondaire
- établissements d'enseignement
- soutien des écoles élémentaires et secondaires

Administration interne

Fonctionnement	20,4 millions de $
	225 employés****

Remarques :
Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
Selon la méthode comptable du CCSP.
* À l'exclusion du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario.
**Comprend le personnel des écoles provinciales en date de février.
*** À l'exclusion des recettes locales versées aux conseils scolaires.
**** Comprend le personnel ministériel appuyant le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.
*****Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels, ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

*Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de l'Éducation

Fonctionnement	8 745,9 millions de $*
Immobilisations brutes	9,7 millions de $
	1 420 employés

Éducation élémentaire et secondaire

Fonctionnement	8 725,5 millions de $***
Immobilisations brutes*****	9,7 millions de $
	1 195 employés**

- politiques et exécution de programmes aux paliers élémentaire et secondaire
- établissements d'enseignement
- soutien des écoles élémentaires et secondaires

Administration interne

Fonctionnement	20,4 millions de $
	225 employés****

Remarques :
Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
Selon la méthode comptable du CCSP.
* À l'exclusion du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario.
** Comprend le personnel des écoles provinciales en date de mars.
*** À l'exclusion des recettes locales versées aux conseils scolaires.
**** Comprend le personnel ministériel appuyant le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.
*****Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels, ii) réparations et entretien, et iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Personnes à contacter

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus.

Curriculum, évaluations

Kit Rankin (anglais)
Tél. : 416 325-2576
Téléc. : 416 325-2575
Courriel : Kit.Rankin@edu.gov.on.ca

Ginette Plourde (français)
Tél. : 416 327-9072
Téléc. : 416 325-2156
Courriel : Ginette.Plourde@edu.gov.on.ca

Sécurité dans les écoles

Marie-Lison Fougère
Tél. : 416 325-7645
Téléc. : 416 325-2664
Courriel : Marie-Lison.Fougère@edu.gov.on.ca

Financement de l'éducation

Peter Gooch
Tél. : 416 325-2828
Téléc. : 416 325-6370
Courriel : Peter.Gooch@edu.gov.on.ca

Éducation de l'enfance en difficulté

Alex Bezzina
Tél. : 416 314-5685
Téléc. : 416 314-0637
Courriel : Alex.Bezzina@edu.gov.on.ca

Réforme des écoles secondaires

Grant Clarke
Tél. : 416 325-2518
Téléc. : 416 325-2552
Courriel : Grant.Clarke@edu.gov.on.ca

Conseils d'école
Marie-Lison Fougère
Tél. : 416 325-7645
Téléc. : 416 325-2664
Courriel : Marie-Lison.Fougère@edu.gov.on.ca

Bureau des politiques et des programmes en matière d'enseignement
Aryeh Gitterman
Tél. : 416 325-2390
Téléc. : 416 325-7019
Courriel : Aryeh.Gitterman@edu.gov.on.ca

Lecture et mathématiques au primaire
Marie-Lison Fougère
Tél. : 416 325-7645
Téléc. : 416 325-2664
Courriel : Marie-Lison.Fougère@edu.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938.
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du présent document par Internet à :
http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002

ISBN 0-7794-3472-2

This document is also available in English